



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

Rapport Annuel 2021



À propos de la COMIFAC

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) est une organisation internationale sous-régionale constituée de 11 Etats membres regroupés pour gérer durablement et de manière concertée les écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. L'institution est chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique centrale.

Etats membres de la COMIFAC

Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tome et Principe et Tchad



Contacts

Secrétariat Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale – COMIFAC

BP 20 818 Yaoundé Cameroun

Tél: (+237) 22 21 35 11 / Fax : (+237) 22 21 35 12

Email: comifac@comifac.org

Site web: www.comifac.org

Facebook : <https://www.facebook.com/comifac.org/>

Twitter : <https://twitter.com/COMIFACINFO>

YouTube : COMIFAC-INFOS

Table de matières

Message du Secrétaire Exécutif.....	4
1. Que savoir de la COMIFAC	5
Vision, mission et organes.....	5
Angola, onzième pays membre, désormais engagé vers un défi commun.....	5
2. Nouvelle équipe dirigeante de la COMIFAC.....	6
De nouveaux cadres statutaires à la tête de la COMIFAC.....	6
Une nouvelle vision stratégique pour les quatre prochaines années.....	6
3. Faits saillants en 2021.....	8
A. Mise en œuvre du Plan de convergence.....	8
A.1 Harmonisation des politiques forestières et environnementales.....	8
A.2 Gestion et valorisation durable des ressources forestières.....	14
A.3 Conservation et utilisation durable de la diversité biologique.....	19
A.4 Lutte contre les effets du changement climatique et la désertification.....	24
A.5 Développement socio-économique et participation multi-acteurs.....	25
A.6 Financements durables.....	26
A.7 Communication.....	29
B. Coopération et partenariats.....	30
B.1 Négociations pour l'initiation du nouveau programme (Tropical Timber Trade – TTT)	
.....	30
B.2 Partenariats pour la mise en œuvre du Plan de convergence.....	31
B.3 Diplomatie environnementale en marche.....	32
C. Coordination -Suivi.....	32
C.1 Coordination et suivi de la mise en œuvre des projets et programmes.....	32
C.2 Evaluation - pilotage stratégique - opérationnalisation des outils.....	35
C.3 Bilan des réalisations de la mise en œuvre du PTBA 2021 et contribution aux axes du Plan de	
convergence.....	39
4. Administration de la COMIFAC.....	39
4.1 Ressources humaines.....	39
4.2 Immobilisations.....	39
5. Nos finances en 2021	40
5.1 Des contributions des Etats et de la CEEAC (Ressources 1)	40
5.2 Des contributions des partenaires (Ressources 2)	40
5.3 Des frais de gestion des projets (Ressources 3)	40
5.4 De l'état des ressources et des emplois au titre de l'exercice 2021.....	41
Annexes.....	41
Performances Pays dans la mise en œuvre à mi-parcours du Plan de convergence par axe d'interven-	
tion.....	41
Résultats attendus des axes du Plan de convergence.....	46

Message du Secrétaire Exécutif

L'année 2021 a été une année d'intenses discussions et tractations sur l'avenir de la planète en proie à des phénomènes de plus en plus sévères qu'imposent les aléas du changement climatique. D'importantes recommandations contenues dans le « Pacte de Glasgow » ont été prises à l'issue de la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques tenue à Glasgow au Royaume Uni, à l'effet d'accélérer la lutte contre le réchauffement climatique.



L'Afrique Centrale y a pris une part active à travers une forte délégation conduite par la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) pour réitérer l'engagement des pays de la sous-région à préserver les forêts du bassin du Congo comme contribution à la lutte contre les changements climatiques. Outre la visibilité de la COMIFAC renforcée, l'une des retombées pour l'Afrique centrale a été l'annonce des donateurs d'un financement de 1,5 milliards de \$US de 2021 à 2025 en soutien aux pays du bassin du Congo afin de protéger les forêts, les tourbières ainsi que d'autres réserves de carbone essentielles pour la planète. Pour la première fois dans l'histoire des Conférences des Parties, les pays d'Afrique centrale récoltent un engagement financier des donateurs dans le cadre du « Fair Deal » pour accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de la COMIFAC de septembre 2021. Il s'agit d'un succès majeur pour la COMIFAC, pour les pays d'Afrique centrale, pour les partenaires du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC).

Sur un autre registre, la COMIFAC a à sa tête une nouvelle équipe dirigeante désignée en avril 2021 en remplacement des cadres statutaires arrivés en fin de mandat. L'équipe que je conduis pour les quatre prochaines années devra affronter de nouveaux défis tels que la préparation et la participation de la COMIFAC et ses pays membres aux négociations internationales, le recrutement du personnel technique et d'appui, le suivi offensif du paiement des contributions égalitaires par les pays membres, l'élaboration de nouveaux projets à soumettre aux bailleurs de fonds, la redynamisation des multiples partenariats de la COMIFAC et enfin la nécessité pour ces derniers de veiller à donner permanemment à la COMIFAC une image digne.

En plus de ces défis dont certains sont déjà levés notamment, la participation réussie de la COMIFAC aux événements comme la Cop 26 climat, le Congrès mondial de l'UICN, le Symposium sur les Forêts tropicales de Berlin etc., la COMIFAC s'est particulièrement investi en 2021

à accompagner les pays dans leurs efforts de conservation et de gestion durable des forêts, ce à travers la mise en œuvre de son Plan de convergence dans ses différents axes d'intervention ou transversaux. Dans le domaine de l'harmonisation des politiques forestières et environnementales par exemple, des efforts ont été menés dans la transposition des Directives en matière d'évaluation environnementale et sociale en milieu forestier ou l'harmonisation des législations relatives à la gestion de la faune et des aires protégées, l'accompagnement des pays dans la mise en place des

cadres juridiques et réglementaires en matière d'accès et de partage des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques. De plus, dans le domaine de la gestion et valorisation durable des ressources forestières, les réalisations ont porté notamment sur la collecte et l'encodage des données dans le cadre de la Gouvernance des données forestières en environnementales à travers l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale, la finalisation du rapport sur l'Etat des Forêts 2021 et le renforcement de la légalité et la promotion de la certification forestière. Dans le domaine de la Conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, les interventions ont notamment porté sur l'identification des opportunités en vue de la labellisation de la gestion durable et la valorisation des aires protégées, la publication du nouveau rapport sur l'état des Aires Protégées 2020 ou encore l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées d'Afrique centrale à travers l'outil IMET.

Bon nombre de ces réalisations l'ont été grâce aux appuis multiformes apportés par les partenaires à travers la douzaine de projets et programmes mis en œuvre sous la coordination du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

Le présent rapport offre l'occasion au lecteur de prendre connaissance des réalisations de la COMIFAC à travers la mise en œuvre de son Plan de travail annuel budgétisé 2021.

Hervé MAIDOU, PhD
Secrétaire Exécutif

1. Que savoir de la COMIFAC



Le Bassin du Congo abrite 10 000 espèces de plantes dont 30% sont endémiques, 1 300 espèces d'oiseaux, 400 espèces de mammifères ainsi que des animaux mythiques comme l'okapi, le gorille des montagnes, le chimpanzé, etc. La région est le plus grand puits de carbone au monde. C'est conscients de la nécessité de préserver ce riche écosystème forestier pour le bien-être de leurs populations, la conservation de la diversité biologique et la sauvegarde de l'environnement mondial que les pays d'Afrique centrale ont décidé de la création de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) à l'effet de jouer le rôle de premier plan dans la conservation et la gestion durable et concertée des écosystèmes forestiers de la sous-région. Vision, mission et organes

« Les Etats d'Afrique Centrale gèrent durablement et d'une manière concertée leurs ressources forestières pour le bien-être de leurs populations, pour la conservation de la diversité biologique et pour la sauvegarde de l'environnement mondial. »

Née de la volonté politique des Etats d'Afrique centrale, la COMIFAC a pour mission d'orienter, d'harmoniser et de suivre les politiques forestières et environnementales en Afrique centrale. Elle est chargée de la supervision et la coordination des actions et initiatives en matière de forêts et d'environnement dans la sous-région. Pour garantir le succès de sa mission, elle est dotée de trois organes : le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des Ministres en charge des Forêts ou de l'Environnement, et le Secrétariat Exécutif. Selon les dispositions du Traité, la Présidence en exercice de la COMIFAC est assurée par un pays membre tous les deux ans. Depuis juillet 2019, cette fonction est actuellement assurée par le Cameroun.

Depuis 2007, sur décision de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), la COMIFAC s'est vu accorder le statut d'organisme spécialisé de cette institution.

Le cadre juridique unanimement accepté est le Traité baptisé « Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ». Il a été adopté par le Conseil Extraordinaire des Ministres du 30 septembre 2004 à Libreville au Gabon et signé par les Chefs d'Etat en février 2005 à Brazzaville. Ce Traité est entré en vigueur en avril 2007 et il est aujourd'hui ratifié/adhéré par onze (11) pays membres de la COMIFAC.

Angola, onzième pays membre, désormais engagé vers un défi commun

La COMIFAC a vu le nombre de ses membres et de son espace géographique s'agrandir avec l'adhésion de la République d'Angola comme onzième pays membre. Cette adhésion fait suite à la signature le 20 octobre 2021, par S.E João LOURENÇO, Président de ce pays, de la lettre d'adhésion de l'Angola, après un vote à l'Assemblée nationale angolaise. L'Angola rejoint ainsi la COMIFAC dans sa noble mission de protéger les forêts d'Afrique centrale.

Il s'agit d'une adhésion historique qui vient confirmer toute la crédibilité à laquelle bénéficie la COMIFAC. En effet, au côté des dix autres membres, l'Angola devra engager des efforts en matière de coordination et d'harmonisation des politiques publiques en faveur des 268 millions d'hectares de couverture forestière du Bassin du Congo, et de ses 100 millions d'habitants. Aussi, l'Angola participera-t-il à la collecte et à la publication de données cruciales pour l'adaptation des politiques publiques dans cette zone exceptionnelle et fragile.

Il convient de relever que l'Angola comme les autres pays de la sous-région connaît une dégradation de son écosystème dû à plusieurs facteurs incluant les feux de forêts. Son couvert forestier, qui occupe environ 40% de sa surface, est également menacé, et a diminué de 5,3% entre 2002 et 2020, selon Global Forest Watch.

La COMIFAC et l'Angola ont déjà des relations étroitement imbriquées. Luanda influe fortement sur les échanges économiques régionaux. Du fait de sa situation géographique, l'Angola offre à la COMIFAC un territoire d'action stratégique, vers le Sud et vers l'Océan Atlantique.



Encadré

M. Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en exercice de la COMIFAC

« Une adhésion historique, et nécessaire. La COMIFAC doit s'agrandir pour assurer la survie de notre bassin forestier, premier puits de carbone au monde, si crucial pour l'avenir de l'humanité. Nous nous réjouissons du travail conjoint et enrichissant avec nos nouveaux partenaires. Nous espérons accueillir d'autres pays du continent... et même d'ailleurs, dans les prochains mois. Toutes les énergies et synergies doivent converger pour le massif forestier du Bassin Congo. »



Mme Paula Cristina Francisco Coelho, Ministre de l'Environnement de l'Angola

« Mon pays se devait de rejoindre la COMIFAC dans sa noble mission de protéger les forêts d'Afrique centrale. Nos destins étaient liés depuis longtemps et notre adhésion à la COMIFAC vient formaliser cette situation. Nous travaillons déjà main dans la main et invitons nos partenaires techniques et financiers à nous rejoindre dans notre tâche »

2. Nouvelle équipe dirigeante de la COMIFAC

De nouveaux cadres statutaires à la tête de la COMIFAC 2021 a été une année charnière pour la COMIFAC qui a vu son équipe dirigeante renouvelée. Les Ministres de la COMIFAC, réunis en session extraordinaire par Visio conférence le 15 avril 2021 sous la présidence de M. Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun et Président en exercice du Conseil des Ministres de la COMIFAC ont, au terme de cette réunion, désigné les cadres statutaires de l'institution, pour un mandat de quatre ans avec un défi majeur : redorer la confiance vis-à-vis des pays membres et des partenaires au développement. Cette nouvelle équipe dirigeante est composée des cadres de la sous-région suivants :

- M. Hervé Martial MAIDOU, Secrétaire Exécutif, de la République Centrafricaine ;
- M. Chouaibou NCHOUTPOUEN, Secrétaire Exécutif Adjoint et Coordonnateur Technique, de la République du Cameroun ;
- M. François DAYANG, Directeur Administratif et Financier, de la République du Tchad.

Ces nouveaux cadres statutaires ont pris officiellement fonction au terme de la cérémonie d'installation tenue

le 4 juin 2021 à Yaoundé au Cameroun.

Une nouvelle ère s'ouvre à la COMIFAC après ce changement, puisque les premiers défis auxquels devra faire face le nouveau personnel statutaire pour les quatre prochaines années, tel que rappelé par le Président en Exercice, sont entre autres : l'élaboration du Plan de Travail Annuel (PTA) 2021 du Secrétariat exécutif de la COMIFAC, le suivi de la déclinaison du Plan d'Opérations du Plan de convergence de la COMIFAC au niveau de chaque pays membre, la préparation de la participation de la COMIFAC et ses pays membres aux négociations internationales (Cop 15 de la biodiversité en octobre 2021, Cop 26 climat en novembre 2021, Congrès mondial de l'UICN en septembre 2021, Symposium sur les Forêts tropicales de Berlin en septembre 2021 etc.), le recrutement du personnel technique et d'appui, le suivi offensif du paiement des contributions égalitaires par les pays membres, l'élaboration de nouveaux projets à soumettre aux bailleurs de fonds, la redynamisation des multiples partenariats de la COMIFAC et enfin la nécessité pour ces derniers de veiller à donner permanemment à la COMIFAC une image digne.

Pour relever ces défis, une nouvelle vision et des priorités stratégiques qui fixent le nouveau cap ont été formulées par l'équipe entrante à savoir :

La nouvelle vision pour les quatre prochaines années

« La COMIFAC, grâce aux ressources mises à sa disposition s'affirme comme un véritable instrument d'intégration sous-régionale et nationale de même qu'une référence en matière d'harmonisation, d'orientation et de suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique centrale »

@PFBC-CDFP

Nouvelle équipe statutaire de la COMIFAC



Secrétaire Exécutif Adjoint-Coordonnateur Technique
Monsieur Chouaibou NCHOUTPOUEN
République du Cameroun

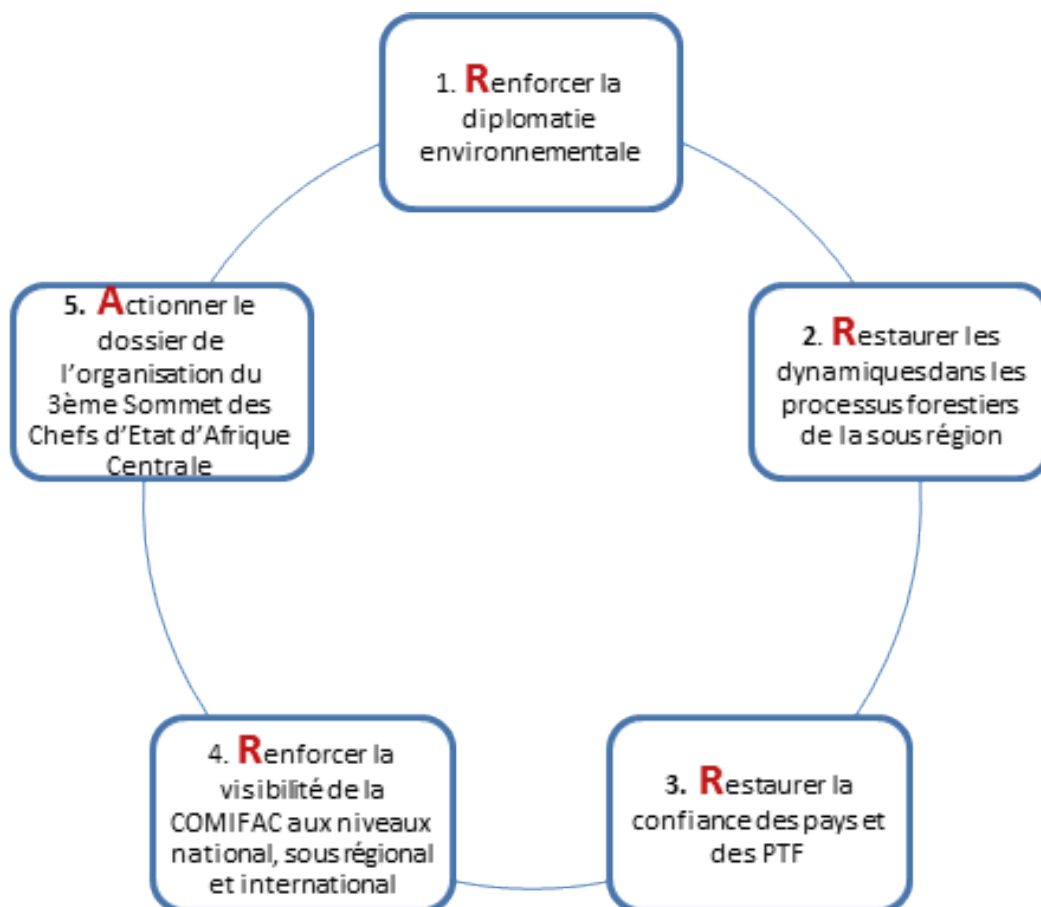


Secrétaire Exécutif
Monsieur Hervé Martial MAIDOU
République Centrafricaine



Directeur Administratif et financier
Monsieur François DAYANG
République du Tchad.

Les 5R- A des Priorités stratégiques



3. Faits saillants en 2021



La COMIFAC a en 2021, entrepris des actions et mené des réalisations en conformité avec ses missions et les cinq priorités stratégiques de la nouvelle équipe statutaire. L'institution s'est appuyée dans la mise en œuvre de ses activités, sur son Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB) 2021, lequel PTAB s'articule autour de trois composantes : (i) Mise en œuvre du Plan de convergence ; (ii) Coopération et partenariats et (iii) Coordination, suivi et fonctionnement des organes.

S'agissant particulièrement de la composante « Mise œuvre du Plan de convergence », les réalisations ont été menées dans tous les axes prioritaires et transversaux dudit plan. En guise de rappel, les six axes prioritaires sont : (i) Harmonisation des politiques forestières et environnementales ; (ii) Gestion et valorisation durable des ressources forestières ; (iii) Conservation et utilisation durable de la diversité biologique ; (iv) Lutte contre les effets du changement climatique et la désertification ; (v) Gestion et valorisation durable des ressources forestières ; (iii) Conservation et utilisation durable de la diversité biologique ; (iv) Lutte contre les effets du changement climatique et la désertification ;

(v) Développement socio-économique et participation des multi-acteurs ; (vi) Financements durables. Les axes transversaux sont : (i) Formation et renforcement des capacités ; (ii) Recherche-développement ; (iii) Communication, sensibilisation, information et éducation. De manière générale, quelques faits saillants qui ont marqué l'année 2021 sont les suivantes:

- Le changement de l'équipe dirigeante du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour un mandat de quatre ans ;

- L'adoption de la Déclaration d'engagement des Etats membres de la COMIFAC pour les forêts d'Afrique centrale et appel pour un financement équitable

- La participation au Symposium de Berlin sur les forêts tropicales où une journée a été dédiée

au Bassin du Congo et au cours duquel l'annonce d'un financement de la République Fédérale d'Allemagne de 125 millions d'Euros a été faite ;

- La participation de la COMIFAC à la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, Conférence au cours de laquelle l'annonce d'un financement de 1,5 milliards de USD a été faite par des donateurs pour soutenir la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement des Pays membres de la COMIFAC.

Encadré

Importance des forêts des pays de l'espace COMIFAC

Après l'Amazonie, l'espace COMIFAC possède le deuxième plus grand massif des forêts tropicales contiguës de la planète. Sa biodiversité est unique et le massif abrite d'innombrables espèces animales et végétales. En outre, les forêts d'Afrique centrale constituent la base de la vie de millions de personnes dans la région et, en tant que réservoirs de carbone, elles contribuent de manière significative à la stabilisation du climat mondial. Leur importance pour le climat mondial n'est plus à démontrer. Comparée aux forêts tropicales d'Amérique du Sud et d'Asie du Sud-Est, elles sont encore très intactes.

Toutefois, notons que le taux de déforestation y a augmenté. La raison en est, entre autres, la conversion des zones forestières en terres arables ainsi que la demande croissante de terres et de bois de chauffage par la population grandissante.

A- Mise en œuvre du Plan de convergence

A.1 Harmonisation des politiques forestières et environnementales

L'harmonisation des politiques forestières et environnementales est une des préoccupations majeures des Chefs d'Etat d'Afrique centrale qui l'ont clairement exprimé au cours de leurs sommets de Yaoundé (mars 1999) et Brazzaville (février 2005). Cette préoccupation a été traduite dans le Plan de convergence sous-régional 2015-2025 qui inscrit cette thématique comme premier axe prioritaire. Le but visé est de renforcer la gouvernance forestière publique au moyen, entre autres : (i) de la mise en cohérence des politiques et législations forestières et environnementales ; (ii) de la consolidation de l'application des réglementations forestières ; (iii) de la promotion de la gouvernance et la rationalisation des échanges commerciaux ; et (iv) du renforcement des capacités des institutions-clés afin de promouvoir le respect des normes internationales et régionales applicables en matière fiduciaire, sociale et environnementale.



Adoption de la déclaration d'engagement des pays de la COMIFAC : plaidoyer pour un Accord Equitable, « Fair Deal »

Les pays membres de la COMIFAC ont adopté en septembre 2021, la Déclaration dite « Déclaration d'engagement des Etats membres de la COMIFAC pour les forêts d'Afrique centrale et l'appel pour un financement équitable ». Par cette déclaration, les pays membres de la COMIFAC ont renforcé leur engagement à fournir les efforts nécessaires et vérifiables pour préserver leurs forêts tropicales et conserver la biodiversité. Ils ont par ailleurs, demandé à la communauté internationale d'accroître leur soutien technique, financier et diplomatique de manière efficace et à des conditions appropriées.

Cette Déclaration exprime la volonté des parties prenantes d'assumer conjointement plus de responsabilités pour la conservation des forêts tropicales riches en espèces du Bassin du Congo. Le large champ régional et international des parties prenantes visées par cette Déclaration lui a donné la force et les atouts nécessaires pour déboucher sur un "accord équitable" lors des prochaines conférences des Nations unies sur le climat et la biodiversité.

Par ce « Fair Deal » « accord équitable », les membres de la COMIFAC reconnaissent les services de la forêt du bassin du Congo (capacité de stockage du CO₂, patrimoine génétique, habitat et espace économique) comme un bien public mondial et déclarent leur engagement commun pour la conservation de ses ressources naturelles, à travers notamment :

- le renforcement du rôle de la forêt du bassin du Congo dans les débats mondiaux sur le climat ;
- la privatisation croissante de la gestion des zones protégées ;
- davantage de possibilités pour la société civile et les populations autochtones de participer aux processus décisionnels ;
- la création d'une plateforme d'échange suprarégionale pour contenir la transhumance ;
- et davantage de mesures de reboisement là où les forêts ont déjà disparu.

En guise de "contrepartie", les signataires africains attendent davantage de soutien technique, politique et

Indicateurs - cibles du Plan de convergence impactés en 2021 (axe 1)

- 1.1. D'ici 2020, des instruments de gestion forestière et environnementale internalisant les dispositions des Conventions et Accords existent dans chacun des pays d'Afrique centrale
- 1.2. Au moins un document de position commune sous-régionale est établi en tenant compte du genre et des peuples autochtones et défendu annuellement lors de chaque session de dialogue international
- 1.3. Tous les Pays d'Afrique centrale ont révisé leur cadre institutionnel et législatif d'ici 2020 sur la base des directives de la COMIFAC.

financier de la part de la communauté mondiale et lancent un appel en faveur d'une meilleure coordination des mécanismes de financement internationaux et des initiatives politiques. De même, ils attendent un accès adéquat et équitable aux financements climatiques et de biodiversité, aux marchés mondiaux des bois tropicaux et une plus grande promotion des produits du bois à haute valeur ajoutée.

Ladite Déclaration a été présentée officiellement au Symposium sur les forêts tropicales tenues les 7 et 8 septembre 2021 à Berlin.

Encadré

Processus de préparation de la Déclaration d'engagement des pays de la COMIFAC

Processus d'élaboration du projet de Déclaration d'engagement a été déclenchée par une série de consultation dans les pays ayant abouti à une version préliminaire de la Déclaration. L'approche de responsabilité partagée, telle que décrite dans cette déclaration a été approuvée lors d'une réunion technique en décembre 2020, réunissant des experts des pays de la COMIFAC et des représentants des collèges du PFBC en prélude à la Huitième Réunion du Conseil de Direction du PFBC tenue les 10 et 11 décembre 2020, à Kinshasa en République Démocratique du Congo. Le projet de Déclaration qui en est sorti a été examiné lors de l'Atelier sous-régional de Suivi de la Révision des CDN des pays d'Afrique centrale dans le cadre du Groupe de Travail Changement Climatique tenu du 9 au 13 mars 2021 à Douala, puis lors du 11ème Atelier de concertation des Coordinations Nationales COMIFAC tenu du 8 au 14 juillet 2021 à Douala. La version avancée de ladite déclaration a été transmise aux pays afin de recueillir leurs observations sous la coordination de la Présidence en exercice du Conseil des Ministres de la COMIFAC. La version consolidée de la Déclaration a été enfin adoptée par Visio conférence en août 2021 au terme de la concertation des Ministres en charge des forêts et de l'environnement d'Afrique centrale.



Commission des Forêts d'Afrique Centrale
Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers

DIRECTIVES SOUS-REGIONALES EN MATIERE
D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE EN
MILIEU FORESTIER EN AFRIQUE CENTRALE



SERIE POLITIQUE N° 8

Transposition des Directives sous-régionales en matière d'Évaluation environnementale et sociale en milieu forestier en Afrique centrale

La COMIFAC s'est dotée en novembre 2016, des Directives sous-régionales en matière d'évaluation environnementale et sociale (EES) en milieu forestier suite à leur adoption par le Conseil des Ministres. Ces Directives ont été élaborées dans un contexte où les pays membres de l'institution possèdent des cadres réglementant les évaluations environnementales, cependant, leur mise en œuvre n'est pas efficace dans certains pays.

En vue d'accompagner ces pays dans le processus d'internalisation de ces directives dans les corpus juridiques et réglementaires nationaux, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à travers un Mémoire d'Entente a responsabilisé le Secrétariat pour l'Évaluation Environnementale en Afrique Centrale (SEEAC) pour le renforcement des capacités des pays à cet exercice. Il a été convenu de l'organisation des ateliers nationaux pour l'élaboration de plans d'actions nationaux de transposition de ces directives EES en milieu forestier.

Le Cameroun et le Congo ont bénéficié de cet accompagnement en 2021. Deux ateliers ont été tenus à Mbal Mayo au Cameroun et à Brazzaville au Congo respectivement du 22 au 23 avril et du 17 au 18 août 2021 avec l'appui financier de la Coopération Allemande à travers le Programme de Promotion Certifiée des Forêts

(PPECF) financé par la KfW. Les autres pays devront bénéficier du même accompagnement.

Ces ateliers ont permis une meilleure appropriation des directives par les acteurs nationaux de ces deux pays. Deux plans d'action nationaux ont été adoptés et lesdits plans vont permettre au Cameroun et au Congo de domestiquer les directives sous-régionales d'EES en milieu forestier. Les principales recommandations issues de ces ateliers sont les suivantes :

- Au Cameroun :
 - Revoir le décret fixant les modalités de réalisation de l'étude d'impact environnemental et social ;
 - Réviser l'arrêté n°00001/MINEP du 03 Février 2007 définissant le contenu général des termes de références des études d'impact environnemental ;
 - Vulgariser le guide de suivi de la mise en œuvre des PGES/CCE ;
 - Former les promoteurs à l'élaboration des PGES suivant les trois P (Plan de mise en œuvre, Plan de surveillance et Plan de Suivi) ;
 - Élaborer une procédure adaptée de réalisation des EES stratégiques en général et en milieu forestier en particulier ;
 - Élaborer un manuel de procédure pour la mobilisation des ressources pour la surveillance et le suivi environnemental.

Au Congo :

- Mettre en place un comité de suivi des directives sous-régionales en matière d'évaluation environnementale et sociale en milieu forestier en Afrique centrale ;
 - Élaborer un arrêté réglementant les termes de références (TDR) en matière d'études d'impact environnemental et social ;
 - Accélérer le processus de révision de la loi sur la protection de l'environnement ;
 - Compléter et de valider le manuel de procédures administratives et techniques, ainsi que les guides sectoriels pour la réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social élaborés au Congo par l'ACEE ;
 - Promouvoir l'évaluation environnementale stratégique (EES) et les audits environnementaux au Congo ;
 - Elaborer un arrêté définissant le contenu général des termes de références des études d'impact environnemental et social.
- ur l'environnement (Loi 003/91 du 23 avril 1991) ;



Mise en place des cadres juridiques et réglementaires sur l'APA dans les pays membres de la COMIFAC

Les pays de l'espace COMIFAC ont tous ratifié/accepté/adhéré/approuvé le Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et Partage juste et équitable des Avantages issus de leur utilisation (APA). En vue de mettre en œuvre ce Protocole, ils se sont dotés des stratégies nationales en matière d'APA qui recommandent entre autres le développement des cadres juridiques et réglementaires APA. En 2021, trois pays ont bénéficié de l'accompagnement de la COMIFAC à travers le Projet GIZ « Appui régional à la COMIFAC » pour le développement de leurs cadres juridiques. Il s'agit: du Cameroun, du Congo et de la RCA. La COMIFAC a mis à la disposition de ces pays des consultants dont la mission a consisté à faciliter l'élaboration de l'avant-projet de loi (RCA) ou des décrets au Congo, d'une part et, la tenue des concertations avec les acteurs nationaux pour l'adoption de la loi APA au Cameroun, d'autre part.

Harmonisation des législations relatives à la gestion de la faune et des aires protégées

En 2021, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a élaboré avec l'appui du programme BIOPAMA les Directives pour l'harmonisation des législations relatives à la gestion de la faune et des aires protégées et modèle de structuration du texte législatif. Le développement de ces directives s'est basé sur l'analyse des écarts d'approche de gestion et de gouvernance des aires protégées et de la biodiversité relevés entre les différents Etats de l'espace COMIFAC. Elles capitalisent les bonnes pratiques de gestion de la faune et des aires protégées qui existent dans les pays, de même qu'elles sont éditées dans les différentes lignes directrices de la commission mondiale des aires protégées (CMAP) et des nouvelles lignes directrices relatives à la gestion des sites Ramsar.

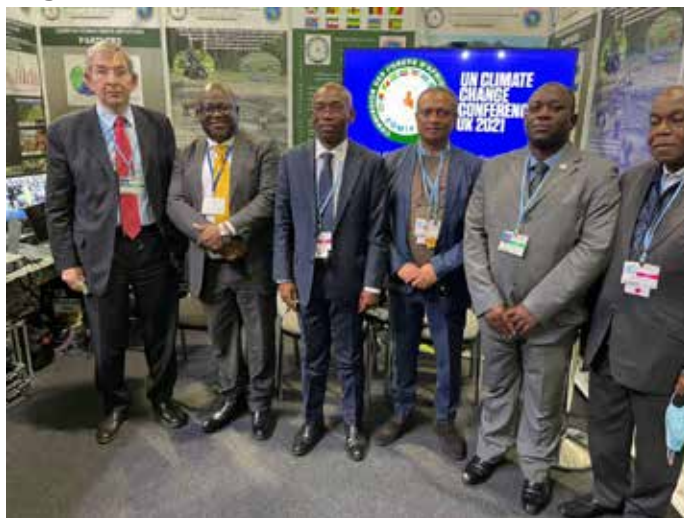
Lesdites directives ont été examinées et validées au cours de la douzième réunion du Sous- Groupe de Travail sur les Aires Protégées et la Faune Sauvage en Afrique Centrale (SGTAPFS) tenue du 27 septembre au 1er octobre 2021 à Kigali au Rwanda sous le haut patronage de Madame le Ministre de l'Environnement du Rwanda, Dr Jeanne d'Arc MUJAWAMARIYA.

Elles ont pour objectif de déterminer les bases communes de l'intégration des différents cadres législatifs sous régionaux et institutions en charge de la gestion des aires protégées et de la faune. De manière spécifique, il est question de :

- Définir les éléments nécessaires pour la formulation et la mise en œuvre des cadres politiques, stratégiques, législatifs, réglementaires et institutionnels harmonisés/cohérents de gestion efficace de la faune sauvage et des aires protégées dans l'espace COMIFAC ;
- proposer des dispositions légales et réglementaires harmonisées qui permettent de renforcer la cohésion sous régionale et de conjuguer les efforts dans les actions de conservation des AP, de gestion la faune sauvage, de préservation et de valorisation du patrimoine de biodiversité tant au niveau

des pays que des complexes d'aires protégées transfrontalières.

Ces directives se veulent opérationnelles afin d'assurer la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique centrale. Elles sont conçues dans l'optique d'intégrer, d'adapter, de réorienter et d'harmoniser certaines dispositions des lois et règlements nationaux.



Participation aux événements internationaux : Plaidoyer pour la protection des forêts et de la biodiversité du bassin du Congo

2021 a été marqué par la participation de la COMIFAC aux événements internationaux. Cette participation était focalisée autour du plaidoyer suivant :

- Faire entendre la voix du Bassin du Congo, et d'influer sur les décisions prises afin que la préservation du Bassin du Congo soit inscrite dans l'Agenda mondial comme une priorité absolue et rentable sans laquelle, il n'est pas possible d'atteindre les objectifs mondiaux de conservation de la biodiversité et de limitation du réchauffement climatique.
- Appeler la communauté internationale à une coordination des actions pour un flux financier adéquat pour la préservation des écosystèmes et tourbières du Bassin du Congo, en tant que solution rentable fondée sur la nature ». Les pays du bassin du Congo souhaitent que 5% de la finance climatique mondiale (soit 5 milliards de dollars US par an) de financement climatique pour le bassin du Congo soit orienté pour soutenir leurs efforts de préservation des écosystèmes, de développement social et économique des Etats et le bien-être de leurs populations.
- Positionner la COMIFAC comme institution spécialisée de référence créée par les Chefs d'Etats en charge de la coordination, l'harmonisation et le suivi des politiques forestières et environnementale en Afrique centrale ; Promouvoir le Plan de convergence, son plan opérationnel, ainsi que l'expertise et les réalisations phares de la COMIFAC en matière de conservation et gestion durable des écosystèmes forestiers et zones humides du Bassin du Congo.

Vingt-sixième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

La vingt-sixième Conférence des parties à la Convention Climat avait pour thème « unir le monde pour s'attaquer au changement climatique ». Elle a été organisée du 31 octobre au 12 novembre 2021 à Glasgow par le Gouvernement du Royaume-Uni en partenariat avec l'Italie. L'un des défis liés à la participation de l'Afrique centrale à la COP 26 était de défendre les positions de la sous-région et de se pencher sur la situation de l'engagement des 100 milliards de dollars US d'aide par an des pays développés aux pays du Sud. En vue d'atteindre les objectifs fixés, la COMIFAC avec l'appui de ses partenaires a mené plusieurs réalisations.

Appui aux négociations : des réunions de débriefing tenues régulièrement et présidées par la Présidence en exercice de la COMIFAC avec l'appui du Secrétariat Exécutif ont permis aux négociateurs de la sous-région, notamment les Points Focaux Climat de faire le point lors des négociations sur les questions qui cristallisaient les débats tels que les marchés volontaires, les marchés de crédits, le mécanisme « share of the proceeds », le fonds d'adaptation, etc., de déployer leur stratégie de négociations ou d'être édifiés sur les conclusions des réunions organisées par le groupe Afrique sous la présidence du Gabon. En plus de ses réunions, le Secrétariat Exécutif a pris part grâce à son statut d'observateur, aux sessions plénières de négociations au cours desquels les positions communes de la sous-région étaient défendues de même qu'étaient soutenues les positions du groupe Afrique.



Animation du Pavillon d'exposition : la COMIFAC a assuré avec ses partenaires, l'animation de son pavillon dénommé « Pavillon COMIFAC-Congo Basin Initiatives ». L'on pouvait dénombrer 100 à 200 visiteurs dans le pavillon par jour au rang desquels des membres de gouvernements et hautes personnalités de l'espace COMIFAC, des pays bailleurs bilatéraux, des mécanismes de financement multilatéraux, ainsi que le large public.

Réseautage : le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a initié et organisé, plusieurs rencontres avec des personnalités, organisations ou autres partenaires présentes à la COP sur des sujets d'intérêt pour la sous-région (mobilisation des appuis pour la mise en œuvre des CDN nationaux, perspectives de collaboration dans le cadre du développement du marché de carbone, appui à la participation de la COMIFAC au Congrès Forestier Mondial en 2022, etc.). A travers ce réseautage, des prises de contacts ont été effectuées pour des collaborations futures et des actions conjointes.



Retombées financières et annonces issues de la COP26 :

des annonces de déclarations en faveur des pays de l'espace COMIFAC ont été faites durant la COP 26. Il s'agit particulièrement d'environ six (06) annonces de déclarations et de promesses en faveur des pays membres de la COMIFAC :

- un engagement financier de 1,5 milliard \$ US en faveur de la protection des forêts du bassin du Congo et de ses tourbières ;
- l'annonce de la tenue du 3ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la COMIFAC ;
- un engagement financier international de 1,7 milliard de dollars US pour les peuples autochtones et des communautés locales ;
- une déclaration des dirigeants à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres adoptée
- les promesses mondiales de financement des forêts tenues ;
- le dialogue entre les représentants de haut niveau des pays donateurs avec les ministres des pays d'Afrique centrale.



Encadré **Préparation de la participation de la COMIFAC et ses pays membres aux réunions internationales** **Au niveau politique**

Le processus pour la préparation et l'adoption de la Déclaration d'engagement des pays membres de la COMIFAC a été menée sous la coordination du Président en exercice de la COMIFAC en 5 étapes à savoir : (i) L'examen du projet de Déclaration lors de la réunion du PFBC tenue en décembre 2020 à Kinshasa en RDC ; (ii) La présentation de la version enrichie du projet de Déclaration lors de la réunion du Groupe de travail Climat tenue en mars 2021 à Douala ; (iii) La présentation d'une version avancée du projet de Déclaration lors du 11ème Atelier de concertation des Coordinations Nationales COMIFAC tenu en juillet 2021 à Douala au Cameroun ; (iv) L'adoption de la Déclaration au cours de la concertation des Ministres de la COMIFAC tenue en août 2021 par visioconférence.

Au niveau technique et logistique

Les activités suivantes ont été réalisées par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC : (i) L'organisation des réunions préparatoires ; (ii) La préparation des programmes des side events en partenariat avec le PFBC et autres partenaires ; (iii) La production des films documentaires ; (iv) La collecte des échantillons des documents de la COMIFAC à disposer dans le Pavillon ; (v) La diffusion de l'information sur les réunions internationales et préparatifs à travers les outils de AC en collaboration avec les partenaires. communication du Secrétariat Exécutif ; (vi) La location et la conception du Pavillon de la COMIFAC ; (vii) Le montage et la transmission des maquettes des posters aux organisateurs ; Climat ; (viii) La tenue de la réunion du groupe de travail Climat ; (ix) La coordination de la participation des membres de la délégation de la COMIFAC en collaboration avec les partenaires.

Symposium sur les forêts tropicales

Placé sous le patronage de Son Excellence Dr. Gerd MÜLLER, Ministre Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement, le Symposium sur

les forêts tropicales s'est tenu les 7 et 8 septembre 2021 à Berlin en Allemagne. Celui-ci visait à attirer l'attention politique sur la conservation des forêts tropicales dans la perspective de la tenue de la COP15 sur la diversité biologique et de la COP26 sur le changement climatique. Le bassin du Congo au cœur du Symposium sur les forêts tropicales de Berlin

Huit ministres en charge des forêts et de l'environnement des pays membres de la COMIFAC (Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée Équatoriale, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo et Tchad) ont pris part à ce symposium. Le Rwanda y a été représenté par le Directeur Général des Forêts.

En marge du symposium, une journée du bassin du Congo a été organisée, journée au cours de laquelle la Déclaration dite « Déclaration d'engagement des Etats membres de la COMIFAC pour les forêts d'Afrique centrale et l'appel pour un financement équitable » a été présentée.

L'éclat de l'évènement a été rehaussé par la signature par Son Excellence Dr. Gerd MÜLLER, Ministre Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement, d'un Aide-Mémoire, par lequel l'Allemagne fait la promesse d'œuvrer sur la scène politique internationale pour que les forêts tropicales du bassin du Congo reçoivent une part équitable des fonds climatiques et de la biodiversité.

Un financement de 125 millions d'Euro supplémentaire pour la préservation des forêts d'Afrique centrale annoncé à Berlin

L'Allemagne a annoncé au cours du Symposium, un financement d'un montant de 125 millions d'Euro supplémentaire pour la préservation des forêts du Bassin du Congo. Ce financement, qui sera mis en œuvre par le Fonds CAFI enclenchait le lancement de la campagne pour un "Fair Deal" entre les pays membres de la COMIFAC et la communauté internationale. L'objectif est de protéger et de restaurer 127 millions d'hectares de forêts d'ici à 2030.

Congrès Mondial de l'UICN

L'objectif du Congrès mondial de la nature de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN), tenu à Marseille en France, du 03 au 11 Septembre 2021 était d'orienter les actions futures en matière de biodiversité, de reprise fondée sur la nature et de changement climatique. La COMIFAC a pris part à cet événement au cours duquel l'action forte a été le plaidoyer en faveur du bassin du Congo.

Réalisations de la COMIFAC au Congrès de l'UICN

La participation active du bassin du Congo au Congrès Mondial de la Nature de l'UICN était marquée par quatre points forts suivants : (i) L'acquisition et l'animation d'un Stand d'exposition, (ii) l'organisation d'une journée spéciale du bassin du Congo au Congrès, dont le programme prévoyait entre autre deux sessions de haut niveau et une conférence de Presse ;

(iii) la participation et l'intervention des membres de la délégation de la COMIFAC aux sessions organisées par les partenaires techniques et financiers et qui sont d'un intérêt pour le Bassin du Congo, (iv) La Communication et actions médiatiques..

S'agissant de la journée spéciale du Bassin du Congo, une Session de haut niveau s'est tenue en présence des hauts responsables des mécanismes financiers Climat et Biodiversité : l'appel à un engagement international pour la protection des écosystèmes du bassin du Congo et de leurs périphéries a été lancé. En plus de cet événement, une deuxième session de haut niveau s'est tenue en présence des bailleurs bilatéraux.

Retombées du Congrès pour le bassin du Congo

Durant le Congrès de l'UICN, les partenaires au développement et les bailleurs ont réitéré leur engagement en faveur du bassin du Congo illustré par les annonces suivantes :

- Une volonté exprimée des partenaires financiers multilatéraux et bilatéraux dont le Fonds Mondial pour l'Environnement (GEF), le Fonds Vert Climat (GCF), la France, et l'Union Européenne à coordonner leurs actions pour la mobilisation des financements adéquats pour la préservation des forêts d'Afrique centrale.

- La France et l'Allemagne, en leaders, se sont engagés à mobiliser leurs partenaires au sein de l'Alliance pour la préservation des forêts du bassin du Congo, pour conjuguer leurs efforts en collaboration avec les pays de la sous-région pour le financement durable de la protection de ces forêts.



La prise en compte des préoccupations des pays membres de la COMIFAC dans l'Agenda mondial de la conservation de la nature et la lutte contre le changement climatique

Les membres de l'UICN ont approuvé entre autres des motions sur les sujets suivants :

- Reconnaître et soutenir les droits et les rôles des peuples autochtones et des communautés locales (PACL) dans la conservation ;
- Réduire les impacts de l'industrie minière sur la biodiversité ;
- Fixer des objectifs de conservation par zone sur la base de preuves de ce dont la nature et les personnes ont besoin pour prospérer ;
- Affirmant le droit des PACL à gérer et à utiliser de manière durable les ressources sauvages dans le contexte de COVID-19 : la création d'une commission sur le changement climatique ;
- Développer et mettre en œuvre un cadre mondial de la biodiversité post-2020 transformationnel et efficace ;
- Vers l'élaboration d'une politique de l'UICN sur la biologie synthétique en relation avec la conservation de la nature ;
- Protéger le Bas-Congo des grands aménagements de barrages hydroélectriques ;
- Des solutions intégrées aux crises du changement climatique et de la biodiversité ; et
- Protéger la santé humaine, animale et environnementale et prévenir les pandémies grâce à l'approche One Health et en s'attaquant aux facteurs de perte de biodiversité.

A.2 Gestion et valorisation durable des ressources forestières

Il est clairement établi que les massifs forestiers jouent un rôle primordial dans la sauvegarde de l'environnement mondial. A cet effet, les forêts d'Afrique centrale qui constituent le second massif forestier tropical de la planète avec une superficie estimée à 227 millions d'hectares ont une importance stratégique. Ces forêts renferment une diversité floristique et faunique exceptionnelle et contribuent de ce fait aux économies des pays et à l'amélioration des moyens de subsistance des populations locales.



Indicateurs - cibles du Plan de convergence impactés en 2021 (axe 2)

- 2.1. D'ici 2025, tous les pays d'Afrique centrale renseignent régulièrement l'OFAC à travers les Observatoires nationaux sur le secteur forêt-environnement
- 2.2. Au moins 80% des superficies forestières sont sous aménagement d'ici 2020 dans tous les pays d'Afrique centrale
- 2.3. Dans au moins 5 pays d'Afrique centrale, les règles et normes de GDF établies sont appliquées par toutes les parties prenantes (gouvernements, organisations de la société civile, opérateurs économiques, organisations nationales gouvernementales et non gouvernementales) d'ici 2025
- 2.4. D'ici 2025, tous les pays de l'Afrique centrale recourent systématiquement et efficacement à l'évaluation environnementale des interventions majeures en milieu forestiers au plan national et transfrontière
- 2.5. D'ici 2020, chaque pays d'Afrique centrale dispose d'un plan pour la transformation plus poussée des produits forestiers
- 2.6. D'ici 2025, au moins 75% de la production industrielle nationale du bois d'œuvre est transformée localement
- 2.7. D'ici 2025, le volume des produits à forte valeur ajoutée a augmenté de 50% dans au moins trois pays d'Afrique centrale
- 2.8. D'ici 2025, au moins cinq pays ont pris des dispositions internes pour faciliter le développement de la certification forestière

Réunion des Ministres sur le financement de la stratégie d'industrialisation durable de la filière bois dans le bassin du Congo des États membres de la Communauté Economique et Monétaire des États de l'Afrique Centrale (CEMAC)

L'Afrique Centrale est dotée d'une stratégie d'industrialisation durable de la filière bois dans le bassin du Congo de prendre des mesures fortes allant vers l'interdiction de l'exportation des bois en grumes. L'un des défis à relever à travers cette stratégie est de booster l'économie des pays d'Afrique centrale et accroître de manière soutenue la contribution du secteur forestier au Produit Intérieur Brut à travers la transformation locale des bois issus des forêts du bassin du Congo.

Pour relever ce défi, la réunion des Ministres sur le financement de la stratégie d'industrialisation durable de la filière bois dans le bassin du Congo des États membres de la Communauté Economique et Monétaire des États de l'Afrique Centrale (CEMAC) et de la République Démocratique du Congo (RDC), s'est tenue le 28 juillet 2021 par visioconférence. L'ordre du jour portait sur l'approbation des instruments de financement disponible à la Banque Africaine de Développement (BAD) et de la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC) pour la mise en œuvre de ladite stratégie. Le Président en exercice de la COMIFAC, ainsi que les Ministres en charge des forêts des pays membres de la COMIFAC (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA, Guinée Equatoriale, RDC) ont pris part à cette importante réunion. Concernant l'entrée en vigueur de l'interdiction du bois en grume, les Ministres, tout en maintenant la date du 1er janvier 2022, ont convenu de la nécessité de s'accorder une période transitoire allant jusqu'au 31 décembre 2022 dans le but de procéder aux études préalables de maturation des projets retenus pour la première phase.

Une réunion de décryptage des résolutions prises lors de la réunion ministérielle de juillet 2021 a été ensuite organisée le 9 au 12 août 2021 à Brazzaville au Congo par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC dans le cadre du Groupe de Travail sur la Gouvernance Forestière, à l'effet de donner des orientations stratégiques à la COMIFAC pour une intervention efficace en appui aux pays. A l'issue de l'atelier, une feuille de route sur l'accompagnement des pays sur la prise de mesures, en vue de la mise en œuvre de la décision d'interdiction de l'exportation de bois a été adoptée par les participants.



Gouvernance des données forestières et environnementales à travers l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC)

L'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC) est une cellule spécialisée de la COMIFAC qui met à disposition et à temps réel des données actualisées et pertinentes sur les forêts et les écosystèmes de la sous-région, visant à informer la prise de décisions politiques et à promouvoir une meilleure gouvernance et une gestion durable des ressources naturelles. L'Observatoire permet aux pays d'Afrique Centrale et à leurs partenaires de disposer des outils essentiels de pilotage et de partage des connaissances et contribue en même temps à l'animation et à la diffusion des informations.

En 2021, les activités réalisées ont principalement porté sur :

- La finalisation du processus d'élaboration de l'Etat des aires protégées 2020 et sa mise à disposition au second semestre 2021 ;
- La poursuite du processus d'élaboration de l'Etat des forêts 2021, en particulier la coordination et la mise en cohérence de la rédaction des 15 chapitres ;
- La mobilisation des différents producteurs de données pour animer le portail analytique et son module « biodiversité » ;
- La mise en œuvre des activités spécifiques au projet RIOFAC afin d'assurer une passerelle avec le prochain projet en mettant un accent sur les services informationnels afin de répondre aux requêtes des différentes cibles ;
- La fourniture des services informationnels en réponse aux sollicitations croissantes faites à l'OFAC malgré des ressources humaines constantes ;
- L'intégration des modules thématiques supplémentaires de suivi de la COMIFAC : Atlas d'Utilisation des Terres et Suivi du Plan de Convergence ;
- La mobilisation des ressources humaines et techniques dans la gestion et le traitement des données géospatiales ;
- La maintenance et le renouvellement du parc informatique, des logiciels et licences dédiés au fonctionnement des observatoires compte tenu de la vitesse de croisière et de la masse critique des données collectées et à stocker ;
- La mise à jour régulière et le développement des nouveaux modules de la Plate-forme analytique PAPAC (outil de référence pour la gouvernance des données forestières et environnementales).



Encadré

Plate-forme analytique PAPAC : outil de référence pour la gouvernance des données forestières et environnementales

L'OFAC dispose d'un nouveau portail d'analyse sur les écosystèmes forestiers d'Afrique centrale appelée PAPAC. Il s'agit d'une plateforme cartographique interactive qui regroupe l'ensemble des outils en ligne de suivi et d'information de l'OFAC. Elle est alimentée par de multiples réseaux de collecte et de traitement de données mis en place sur le terrain et dans les administrations nationales depuis plus de quinze ans. Toutes les informations disponibles y sont déclinées au niveau régional, national, paysages et local.

Ladite plate-forme accessible à l'adresse https://www.observatoire-comifac.net/analytical_platform, est un outil d'appréciation des données et d'aide à la décision technique et politique, pour les décideurs et les chercheurs des forêts d'Afrique centrale. Les utilisateurs y trouveront une multitude d'informations dans les domaines de suivi de l'environnement, de la conservation de la biodiversité, de la gestion des écosystèmes forestiers et forêts de production. Ces indicateurs de suivi sont établis et mis à jour périodiquement par les pays membres de la COMIFAC en associations avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers du domaine.

En 2021, le développement de la plateforme s'est poursuivi dans le cadre de la mise en œuvre du projet RIOFAC. Celle-ci comporte actuellement cinq modules thématiques analytiques dont deux en construction dans les domaines suivants

- Plan de convergence
- Gestion des Forêts
- Conservation de la biodiversité
- Cadre légal et juridique (en développement)
- Changement climatique (en développement)

La plate-forme reprend également une série de modules auxiliaires tels que : (i) le module de recensement et d'analyse des initiatives entreprises dans les secteurs de l'environnement, l'aménagement du territoire et le développement socio-économique contenant à ce jour environ 650 projets avec 80 bailleurs, 324 agences d'exécution et un montant dépassant les 6 milliards d'euros. L'autre outil concerne la librairie multimédia avec plus de 1 200 documents scientifiques, plans d'aménagement, documents stratégiques et politiques, etc.

Il est important de relever que cette plateforme analytique constitue une étape importante vers une plus grande harmonisation des politiques sectorielles entre les États membres de la COMIFAC et vers une coopération régionale à même de renforcer la position de l'Afrique centrale dans les conventions et accords internationaux.

L'un des défis auxquels la COMIFAC s'est attelé à relever en 2021 a été de consolider et de faire évoluer l'outil PAPAC (RRIS) pour sa pleine intégration avec le Système d'Information de Référence (RIS). De même, des développements effectués en 2021 ont porté sur l'extension de l'Atlas régional sur l'utilisation des terres forestières incluant la plate-forme analytique géoportail et autres initiatives existantes telles que celles menées dans le



Appui à la mise en synergie du système de statistiques forestières au niveau national en lien avec l'OFAC

Le Cameroun à l'instar des pays d'Afrique centrale dispose d'un système de statistiques forestières logé au Ministère des Forêts et de la Faune. Ce système permet l'élaboration et la publication chaque année, d'un annuaire statistique à partir des données collectées dans le secteur forestier. En 2021, le Ministère a bénéficié de l'appui de la COMIFAC en vue de mener des consultations dans les régions du pays et échanger avec les producteurs de données au niveau local, en vue d'une part de déceler les contraintes et difficultés dans le processus de collecte et, d'autre part, d'améliorer les outils de collecte des données forestières devant permettre de renseigner les plateformes telles que l'OFAC, FRA-FAO, mais aussi les indicateurs de l'annuaire statistique nationale.

Collecte et encodage des données forestières et environnementales

Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC assure chaque année, à travers sa Cellule spécialisée OFAC, la collecte et l'encodage des données de référence pour renseigner les indicateurs dans le secteur forêts et environnement. Ces indicateurs, initialement définis en 2008 et révisés en 2018, ont été choisis selon leur pertinence, la nature des

variables, les priorités des pays, mais aussi intègrent ceux des axes du Plan de convergence.

Lancement des campagnes de collecte des données dans les pays de l'espace COMIFAC

En 2021, les campagnes de collecte de données ont été menées par les Groupes Nationaux sous la supervision des Coordinations Nationales COMIFAC au niveau national de même que sous la supervision du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC au niveau sous-régional. Les données collectées ont été encodées et regroupées en 5 grandes familles thématiques à savoir : (i) le couvert forestier, (ii) la gestion des forêts, (iii) le cadre légal et juridique, (iv) la conservation et valorisation de la biodiversité et (v) le changement climatique. A ces familles, s'ajoutent la composante sous-régionale.

Durant ce même processus, des ateliers nationaux auxquels prenaient part l'ensemble des experts nationaux, les fournisseurs de données et autres parties prenantes ont permis entre autres de poursuivre la collecte de données. Avant le démarrage effectif de la campagne de collecte, des ateliers de lancement se sont également tenus dans les pays.

Renforcement des capacités des acteurs du processus de collecte des données

Le Secrétariat Exécutif a mené des actions de renforcement des capacités dans huit pays membres de la COMIFAC. Des ateliers ont été organisés et avaient pour objectifs de permettre d'une part d'actualiser la connaissance des acteurs notamment les responsables thématiques, sur le processus de collecte des données tel que l'utilisation de la Plateforme OFAC et, plus précisément la nature des données collectées et leur encodage, et d'autre part, de sensibiliser les administrations détentrices de la donnée sur la nécessité de fournir à la Coordination Nationale COMIFAC, les données fiables et actualisées. Lesdits ateliers ont abouti à des recommandations en vue d'améliorer le processus de collecte des données.

De même, sur la base des besoins exprimés, des équipements informatiques ont été remis aux CNC pour faciliter le processus de collecte des données.

Par ailleurs, l'une des failles observées lors des campagnes de collecte des données a été la qualité des données collectées. Un examen de ces données a montré des insuffisances et des incohérences, ce qui a motivé la COMIFAC de mener en 2021, des exercices de contrôle qualité en vue

de corriger toute imperfection, de rectifier les incohérences constatées et de combler les gaps en vue de s'assurer de la qualité des données.

Enfin, notons que le Secrétariat Exécutif a décidé en 2021 de la mise en place d'un task force sur la gestion des bases de données. Ce groupe de travail composé des experts du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et des projets et programmes apporte un appui conseil au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC en matière de gouvernance des données. Il a pour mission d'accompagner les groupes nationaux de collecte des données et d'assurer la coordination de la collecte, de l'encodage, du traitement et de la valorisation des données au niveau sous régional ainsi que la coordination de la gestion des bases de données de la COMIFAC en collaboration avec l'ensemble des partenaires impliqués dans la gouvernance des données. L'une des actions fortes menées en 2021 a été l'appui à l'organisation de l'atelier sous-régional de réflexion sur le processus de collecte des données.

Evaluation du processus de collecte et perspectives

Au terme des quatre campagnes de collecte des données menées depuis 2018, la COMIFAC a également jugé nécessaire de faire un point d'arrêt et d'évaluer le chemin parcouru. C'est ainsi que pour faire l'état des lieux des 4 campagnes de collecte de données et évaluer la mise en œuvre du processus harmonisé de collecte de données ainsi que les mises à jour des indicateurs de suivi, un atelier sous-régional de réflexion sur ce processus s'est tenu à Douala, du 29 novembre au 03 décembre 2021. D'importantes recommandations ont été formulées pour améliorer le processus de collecte parmi lesquelles : (i) la mobilisation davantage des financements pour renforcer le processus de collecte de données ; (ii) la révision et la réactualisation des indicateurs nationaux avant le lancement de la prochaine campagne ; (iii) la poursuite des sessions de renforcement des capacités des pays sur les mécanismes de collecte et d'encodage de données ; (iv) la mise à la disposition des CNC, un Assistant Technique en cas de besoin ; (v) la transmission du rapport synthèse de collecte de données aux Ministres, via le CNC, pour une

meilleure appropriation politique ; (vi) la finalisation du guide national de collecte des données COMIFAC ; (vii) la sensibilisation des autorités et des décideurs sur l'importance des indicateurs COMIFAC dans les prises de décision et (viii) la sensibilisation des structures nationales chargées des statistiques sur les indicateurs COMIFAC afin de les impliquer dans leur processus de collecte de données.

Il convient de relever que les données collectées devront être validées en ligne par les Coordonnateurs Nationaux COMIFAC. Elles seront ensuite publiées en ligne sur le site web de l'OFAC et rendues disponibles pour tout utilisateur. Elles alimenteront notamment la rédaction de notes de synthèse nationales et régionales ainsi que les notes thématiques et autres publications.



Source : OFAC, COMIFAC

photo Couverture Rapport Etat des Forêts du bassin du Congo

Finalisation du rapport sur l'Etat des Forêts 2021

Le Rapport sur l'Etat des Forêts (EDF) est un rapport publié par la COMIFAC en collaboration avec les partenaires. Il présente l'évolution de la dynamique de la gestion forestière en Afrique centrale et présente les efforts des pays dans le développement et la mise en œuvre de leurs politiques nationales dans le secteur forêts et environnement. Depuis 2006, 05 rapports ont été publiés dont 04 dans le cadre de l'OFAC.

Le processus de rédaction du sixième rapport sur l'Etat des Forêts (EDF 2021) débuté en mars 2020 a été finalisé en 2021. Une session parallèle a été organisée le 6 novembre 2021 à Glasgow en marge de la COP 26 afin de présenter ce rapport à la communauté internationale.

Renforcement de la légalité et promotion de la certification forestière à travers le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts

La COMIFAC poursuit ses interventions à travers le programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF), il s'agit de renforcer la gestion durable des écosystèmes forestiers dans l'optique d'une prise de conscience accrue des acteurs forestiers et des plus hautes hiérarchies politiques des pays d'Afrique centrale. Il est à noter que les certificats constituent le référentiel d'une démarche transparente et volontaire favorisant, par une remise en question permanente, une amélioration des modes de gestion forestière. En 2021, les réalisations menées dans le cadre des appuis du PPECF sont les suivantes :

Harmonisation du système de concession forestière dans le bassin du Congo : cas de la mise en place d'un nouveau régime d'exploitation qualifiée de « partage de production » aux règles contractuelles très différentes des concessions forestières au Congo.

Soutien à la certification de légalité vérifiée tierce partie et au PAFC régional dans l'optique de la progression des superficies certifiées. La firme Form International a été désignée en mai 2021, par le Conseil PEFC pour effectuer l'évaluation de la conformité du PAFC Bassin du Congo dans le cadre du processus d'approbation du Conseil PEFC et pour vérifier que le processus de normalisation s'est déroulé de manière appropriée. Depuis décembre 2021, le PAFC est reconnu par le Conseil du PEFC. Par ailleurs, notons l'appui du PPECF à la réalisation d'une étude bibliographique sur la séquestration du carbone des forêts du bassin du Congo. Ce travail permettra d'établir un domaine de références (valeurs) par tous les partenaires de la gestion des forêts du bassin du Congo, impliqués dans la quantification des services écosystémiques des sociétés certifiées.

Délégation des Etats au secteur privé pour assurer une gestion forestière selon leurs réglementations : cas du Congo avec la tenue en septembre 2021 d'un atelier au cours duquel les premières conclusions et recommandations de l'étude ATIBT sur les « incitations fiscales et non-fiscales pour la gestion durable des forêts » ont été présentées. De même qu'ont été présentées, les différentes propositions envisagées pour développer les incitations à la gestion durable des forêts sans compromettre les recettes fiscales de l'État.

Appui à la bonne gouvernance forestière après l'appui au respect des lois, au dispositif de lutte anti-braconnage de la société Precious Wood et CIBOLAM.

Appui au dispositif de lutte anti-braconnage de la société Precious Wood et CIB-OLAM, à travers l'organisation des missions de Lutte Anti-Braconnage en collaboration avec les Eaux et Forêts, l'ANPN, les forces

de l'ordre et l'armée. Parmi les résultats, la saisie de 8 armes de chasse de calibre 12, dont 2 restituées légalement. Quatre contentieux juridiques ont été ouverts, et deux cas ont été jugés.

Appui aux entreprises (coaching vers la certification) visant à accompagner les entreprises non certifiées vers une certification de légalité (OLB, LS, TLV) puis éventuellement vers une certification de gestion durable plus exigeante mais potentiellement plus facilement valorisable sur le marché européen et asiatique. Appui à l'étude d'impacts environnemental et social, à travers l'appui au développement d'un argumentaire propice à la certification, à l'Inventaire au plan de gestion de la faune, au développement d'outils pour rencontrer les exigences des référentiels de certification (IPGF) et à l'évaluation de l'impact de l'éléphant de forêt sur les massifs forestiers.

L'appui à la vulgarisation des savoirs en matière de gestion durable des forêts à travers le soutien au Programme P3FAC, et au développement d'un guide vers la certification.

photo Placette de recherche forestière à Yagambi, RDC (source, CIFOR)

A.3 Conservation et utilisation durable de la diversité biologique

Des efforts sont déployés par les pays d'Afrique centrale pour conserver la riche diversité biologique que renferment les pays d'Afrique Centrale. Toutefois, des menaces pour la préservation de ce patrimoine persistent aidées en cela par les principaux moteurs de la déforestation et de la dégradation de la diversité biologique, lesquels sont liés aux facteurs tels que la croissance démographique et l'urbanisation rapide, l'extraction minière, l'agro-industrie, l'exploitation forestière, la collecte et production de charbon de bois et bois de feu, le développement infrastructurel (transport), etc. -

Indicateurs - cibles du Plan de convergence impactés en 2021 (axe 3)

- 3.1. D'ici 2020, au moins 80% des AP et APT disposent d'un plan de gestion et d'un plan d'affaires actualisé
- 3.2. D'ici 2025, le score d'efficacité de gestion des AP d'AC mesuré suivant le standard S/R augmente d'au moins 50%
- 3.3. D'ici 2025, les effectifs du personnel qualifié doté d'un statut particulier ont triplé dans les AP de tous les pays d'Afrique centrale suivant le standard S/R
- 3.4. D'ici 2025, 80% des AP sont dotées des matériels et équipements adéquats dans les pays de l'espace COMIFAC.
- 3.5. D'ici 2018, la stratégie S/R sur la valorisation des AP est disponible
- 3.6. D'ici 2025, au moins 50% des résultats du Plan d'action S/R et des stratégies nationales de gestion et de valorisation des AP sont atteints.
- 3.7. Chaque pays d'AC s'est doté d'une stratégie nationale de valorisation des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles d'ici 2020 conforme aux orientations S/R et tenant compte du genre et des droits des peuples autochtones
- 3.8. D'ici 2025, chaque pays d'AC a démarré la mise en œuvre de sa stratégie nationale de valorisation des connaissances traditionnelles
- 3.9. D'ici 2020, tous les pays d'AC disposent des plans nationaux de Lutte Anti-Braconnage conformes aux orientations S/R
- 3.10. D'ici 2020, les effectifs en personnel affectés à la LAB ont augmenté de 100% dans chaque pays d'AC
- 3.11. Au moins un évènement international sur la criminalité faunique est organisé d'ici 2017 et au moins 80% des recommandations issues de l'évènement mises en œuvre d'ici 2025
- 3.12. D'ici 2020 l'AC dispose d'un référentiel de labellisation
- 3.13. D'ici 2025 au moins 10% des AP sont labellisées en Afrique centrale
- 3.14. Au moins 20% des AP sont évaluées tous les 5 ans dans chaque pays d'AC
- 3.15. D'ici 2020, tous les pays d'AC disposent d'une stratégie nationale et des cadres réglementaire et institutionnel sur l'APA
- 3.16. D'ici 2025, les revenus issus de l'accès et de l'exploitation des ressources génétiques ont doublé dans les pays d'AC.



Labellisation de la gestion durable et la valorisation des aires protégées : Opportunités pour l'Afrique centrale

La COMIFAC se positionne comme acteur de premier rang dans la promotion des outils fiables pour assurer la valorisation et la gestion durable des aires protégées. L'étude réalisée en 2021 sur les opportunités de labellisation de la gestion durable et la valorisation des aires protégées en est une illustration. L'objectif général de cette étude était d'explorer les opportunités de labellisation de la gestion durable et de la valorisation des Aires Protégées d'Afrique centrale, en vue d'éclairer la stratégie d'adoption ou les prochaines étapes de la COMIFAC pour l'établissement d'un méca-

nisme de labellisation des AP dans son espace.

Ladite étude menée avec l'appui du Programme pour la Biodiversité et la Gestion des Aires Protégées (BIOPA-MA) a été validée au terme de la douzième réunion du Sous- Groupe de Travail sur les Aires Protégées et la Faune Sauvage en Afrique centrale (SGTAPFS) tenue du 27 septembre au 1er octobre 2021 à Kigali au Rwanda. De ses conclusions, il ressort que de nombreuses opportunités relatives à la labellisation des aires protégées existent en Afrique centrale. Ces opportunités reposent essentiellement sur la richesse exceptionnelle de la biodiversité de l'espace COMIFAC et des services écosystémiques rendus aux hommes. Cependant, la valorisation de cette richesse naturelle demeure très faible à cause de facteurs liés à la gouvernance et à l'aménagement des aires protégées.

De même, il existe une multitude de directives et référentiels internationaux et régionaux en lien avec la gestion efficace des AP. De manière spécifique à la sous-région, il y a une volonté politique de promouvoir la labellisation des aires protégées.

S'agissant de l'état des lieux, il est aujourd'hui admis la typologie des aires protégées est principalement adossée à la « classification de l'UICN ».

Cependant, dans la pratique, à la lumière des évolutions des contextes et des mises à jour progressives des législations nationales, les observateurs constatent que cette dernière ne suffit plus. Il semble par conséquent clairement établi la difficulté de s'enfermer à l'intérieur des limites traditionnelles des aires protégées.

De même, la chaîne de gouvernance montre une variabilité de formats opérationnels. Le mode de gouvernance des aires protégées en vigueur dans le réseau des aires protégées en Afrique centrale se montre peu apte à prendre en compte en même temps toutes les facettes de la gouvernance locale, organisationnelle et/ou transfrontalière, les aspirations de la demande grandissante de la démocratie participative ou même les exigences d'une perspective d'intégration de l'aire protégée dans la dynamique du développement local et territorial.

Bien que la valorisation des aires protégées soit encore très insuffisante en Afrique centrale, les aires protégées d'Afrique centrale peuvent aussi créer des revenus importants pour la population locale grâce aux biens et aux services liés au tourisme, à la recherche scientifique, ou aux produits animaux et végétaux dérivés des espèces gérées localement

Un nouveau rapport sur l'état des Aires Protégées d'Afrique centrale

La COMIFAC a publié à travers sa Cellule spécialisée OFAC le nouveau rapport sur l'état des aires protégées d'Afrique centrale. Cette édition de 2020 est la deuxième publiée après celle de 2015. Elle a été officiellement présentée le 29 juin 2021.

Le rapport vise à aider tous les pays d'Afrique centrale à mieux gérer leurs aires protégées mais surtout à promouvoir la coopération sous-régionale sur des enjeux communs et transfrontaliers. En même temps, il propose une vision de partenariat entre les gestionnaires d'aires protégées, les communautés, les gouvernements et la société civile, avec pour but commun d'améliorer les efforts de conservation et de contribuer à atteindre les objectifs mondiaux de préservation de la diversité biologique.

Ledit rapport a été rédigé par un groupe d'experts spécialisés dans la conservation en Afrique centrale, avec l'appui financier de l'Organisation des États d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (OEACP) et de l'Union européenne (UE), par le biais des projets BIOPAMA et RIOFAC, ainsi que du Projet GIZ « Appui régional à la COMIFAC ». Celui-ci dresse un portrait harmonisé du réseau des 206 aires protégées d'Afrique centrale. De même dans ce rapport, est fait état des efforts des gouvernants d'Afrique centrale à travers le renforcement des réseaux nationaux et du réseau sous régional bien que ceux-ci font face à de nombreux défis. Le document présente également l'importance que revêt les aires protégées pour le développement durable de l'Afrique centrale. Enfin, le rapport « Aires Protégées d'Afrique centrale : Etat 2020 » apporte une contribution significative à l'analyse des nombreux facteurs qui contribuent au succès des aires protégées en Afrique centrale mais aussi, des défis qu'il faudra surmonter pour atteindre les objectifs globaux fixés. Cette publication aidera à cibler les types d'intervention et d'investissement nécessaires pour améliorer la gouvernance et la gestion des aires protégées et pour soutenir leur efficacité en tant que fondement, non seulement de la vie sur terre et de la vie sous l'eau, mais aussi pour les objectifs de développement durable de notre planète. »

Couverture edap2020 _FR.png

En guise de recommandations, l'étude préconise : (i) le renforcement de l'application des lois et règlements relatifs à la protection de la nature ; (ii) la mise en place des cadres de gouvernance propices à une valorisation des aires protégées ; (iii) la création d'un environnement devant permettre de booster le développement des services écotouristiques en lien avec les exigences du Développement Durable et la valorisation des ressources naturelles ; (iv) la promotion d'une combinaison de labels existant. ; (v) la nécessité de conduire au préalable un diagnostic stratégique des types de potentiels et offres des AP de l'espace COMIFAC et voir lesquels peuvent être pris comme des domaines stratégiques à valoriser via un Label donné et les meilleurs marchés pour leurs valorisations et (vi) l'information et la sensibilisation des pays membres sur l'intérêt de la labellisation des aires protégées.

Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées d'Afrique centrale à travers l'outil IMET

La COMIFAC à travers sa cellule spécialisée OFAC, accompagne chaque année ses pays membres, grâce à l'appui du programme BIOPAMA et du projet RIOFAC, dans l'amélioration de la gestion des aires protégées et l'atteinte des objectifs de conservation.

A travers l'outil dénommé IMET (outil intégré sur l'efficacité de gestion/Integrated Management Effectiveness Tool) visant à favoriser l'adoption d'une approche proactive axée sur les résultats, la COMIFAC aide les pays à définir des niveaux de référence, à faciliter la planification, à analyser l'état de conservation et à concentrer les évaluations de l'efficacité de la gestion sur les objectifs de conservation.

L'outil IMET organise les informations disponibles selon des modèles prédéfinis pour élaborer des systèmes d'aide à la décision ou DSS (Support d'aide à la décision/ Decision Support System).

En 2021, sept pays d'Afrique centrale (Cameroun, Congo, RCA, Guinée Equatoriale, Burundi RDC et Rwanda) ont bénéficié de cet accompagnement à travers la réalisation des exercices IMET. Les autres activités menées au cours de la mission de terrain dans les pays sont les suivantes :

- Remplissage IMET sur le terrain dans plusieurs aires protégées
- Atelier de formation et de remplissage en ligne
- Mise à disposition de l'outil et encadrement des organisateurs de la préparation jusqu'à la production du rapport final
- Formation des acteurs de paysages
- Appui à la conversion des IMET V1 et V2 en vue de la préparation d'une campagne IMET



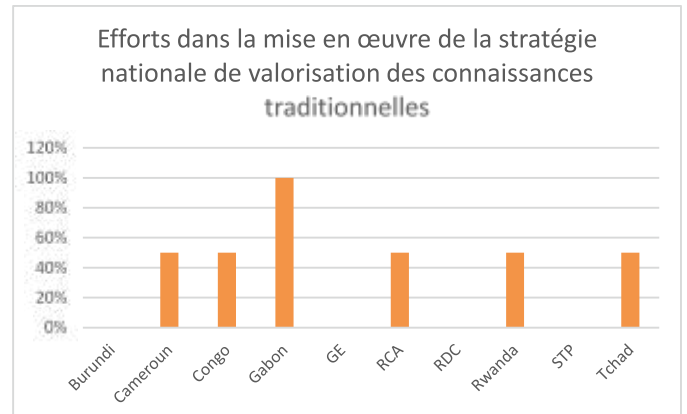
Conservation, valorisation et utilisation durable des aires protégées et de la biodiversité à travers la mise en œuvre des initiatives pilotes

La COMIFAC assure depuis trois ans, la mise en œuvre de quatre initiatives pilotes (IP) avec l'appui du projet GIZ « Appui régional à la COMIFAC », ayant pour finalité de produire des impacts aux niveaux local, national et sous-régional pour la protection et l'utilisation durable de ressources forestières.

Il ressort de la situation actuelle que six pays sur dix : Cameroun, Congo, Gabon, RCA, Rwanda et Tchad disposent d'une stratégie nationale de valorisation des connaissances et pratiques traditionnelles.

Cette stratégie existe dans la plupart de ces pays avant 2015. Sa mise en œuvre a démarré au Gabon en 2017, alors dans les autres pays, cette stratégie n'a pas encore connu un début de mise en œuvre.

Il n'existe pas encore de stratégie nationale de valorisation des connaissances traditionnelles au Burundi et en RDC.



En 2021, les actions menées dans le cadre de les initiatives pilotes développées par la COMIFAC ont permis des réalisations dans les domaines de : (i) l'utilisation des connaissances, innovations et pratiques locales et autochtones dans la gestion des aires protégées, (ii) la démarche consensuelle en matière de CLIP (Consentement Libre, Informé et Préalable) dans les aires protégées, (iii) la promotion d'un catalogue sur les ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées et (iv) l'élaboration d'un Protocole Communautaire

Bio culturel. Il s'agit des réalisations suivantes :

Appui à l'utilisation des connaissances, innovations et pratiques locales et autochtones déjà identifiées dans la gestion des aires protégées : cas du Tri National de la Sangha (TNS) et de BSB Yamoussa

Produits obtenus :

- Un catalogue sous-régional sur les connaissances traditionnelles dans le TNS et le BSB Yamoussa est en cours d'élaboration
- Un « Document d'analyse de la démarche CLIP utilisée dans le cadre de l'identification des savoirs traditionnels compatibles avec la gestion des aires protégées », disponible et actuellement en cours de montage
- Un document de plaidoyer intitulé « Note d'information du REPALEAC pour une meilleure prise en compte des savoirs traditionnels des populations autochtones et communautés locales dans la gestion durable des aires protégées » élaboré et en cours de montage.

Appui à l'élaboration d'une démarche consensuelle en matière de CLIP dans les aires protégées de l'espace COMIFAC sur la base des expériences existantes : cas de la Tri national de la Sangha (TNS), du Complexe binational Sena Oura – Boubou Ndjida (BSB Yamoussa)

Produits obtenus :

- Le draft de manuel pour le renforcement des capacités des PACL et des autres acteurs autour du PN de Lobéké sur leurs droits et devoirs élaboré et disponible

- La formation des écogardes du PN Lobéké sur les droits de l'homme dans la LAB tenu en juillet 2021 à Mambele. Rapport de formation disponible

Mise en place et promotion d'un catalogue sur les ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées à fort potentiel de valorisation auprès des utilisateurs potentiels

Produits obtenus :

- Un guide méthodologique d'inventaire des RG du Cameroun validé, disponible et en cours d'édition

- Le draft de guide méthodologique d'inventaire des RG du Congo finalisé en attente de validation au niveau national

- Une approche méthodologique sur comment élaborer un catalogue des RG validée, disponible au niveau du Cameroun et en cours d'édition

- Un catalogue des RG à fort potentiel économique validé, disponible et en cours d'édition

Appui à l'élaboration d'un Protocole Communautaire Bio culturel : Cas de 4 côtés (Tetrapleura tetraptera) à L'Est du Cameroun (Réserve du Dja)

Produits obtenus :

- Un Protocole Communautaire Bioculturel (PCB) de Mintoum validé ;

- Un rapport sur la prise en compte du rôle de la femme en droit coutumier camerounais dans la gestion des ressources naturelles en lien avec les protocoles biocommunautaires et la négociation d'accords relative à l'APA au Cameroun disponible ;

- Un document sur les leçons tirées du processus de développement du protocole bioculturel de Mintoum et de sa première utilisation dans la négociation d'un contrat en cours de finalisation ;

- Un document de plaidoyer et son plan d'action validés et rendus disponibles au sein du REPAR et la COMIFAC pour accompagner la mise en œuvre effective du Protocole de Nagoya ;

- Le draft de stratégie sous-régionale APA actualisée et disponible, en attente de validation ;

- Le Draft de la Directive sous régionale APA élaborée en attente de validation.

Investissements et gouvernance des aires protégées transfrontalières

La COMIFAC assure la gouvernance du complexe transfrontalier du Trinational de la Sangha (TNS) entre le Cameroun, le Congo et la RCA. C'est dans ce cadre qu'elle bénéficie de l'appui de la coopération allemande (KfW) à travers la Fondation du Trinational de la Sangha (FTNS). En 2021, des interventions menées par la Fondation ont porté sur la gouvernance des aires protégées, la mobilisation des financements, les

subventions et investissements dans les aires protégées, etc.

- S'agissant de la gouvernance des aires protégées : la signature à Yaoundé entre le Gouvernement de la République du Cameroun et la FTNS respectivement le 24 août et le 29 septembre 2022 : (i) d'un arrangement d'établissement, en vue des facilités fiscales et douanières ; (ii) d'un Mémorandum d'entente dans le cadre de l'appui à la gestion du Parc National de Lobéké (segment camerounais du TNS) ;

- S'agissant de la mobilisation des financements : la signature le 26 novembre 2021 à Yaoundé, d'un nouvel accord de financement entre la KfW et la COMIFAC pour l'obtention d'un don de 6,5 millions d'euros de la Coopération allemande en vue entre autres, de faciliter la mise en œuvre d'une initiative « One Health » pour les parcs du TNS et le développement des infrastructures de bases ;

- S'agissant des subventions et investissements dans les aires protégées : la signature des contrats de subvention avec chacun des trois parcs du TNS d'un montant de 2,3 milliards de Fcfa (3,5 millions d'euros) pour appuyer leurs besoins en fonctionnement et des investissements visant à la fois l'amélioration des infrastructures de base des parcs et celles des communautés vivant dans la périphérie.

Outre les opérations courantes de lutte contre le braconnage et de suivi écologique, une part importante de ces financements ont servi à réaliser ou démarrer la construction d'infrastructures (camp de logement, économat, bases avancées, points d'eau potable, bâtiments de salles de classes équipées en tables bancs, stade sportif), la réhabilitation d'infrastructures (axes routiers, centre écologique et des points d'eau potable), la mise en place d'unité locale de production de brique de terre cuite.

En plus de ces infrastructures, des centaines de bourses scolaires ont été octroyées aux couches sociales défavorisées vivant dans la périphérie des parcs. Aussi plusieurs initiatives visant à lutter efficacement contre la propagation du COVID ont-elles été soutenues (achat de matériels divers, sensibilisation, ...).



Un catalogue de données disponibles sur la biodiversité et les aires protégées d'Afrique centrale

La COMIFAC à travers le site web de sa cellule spécialisée OFAC, dispose d'un catalogue de données sur la biodiversité et les aires protégées d'Afrique centrale. Ce catalogue a été développé avec l'appui du projet BIOPAMA. Celui-ci est accessible via l'adresse <https://www.observatoire-comifac.net/library>. Ce catalogue enrichi en 2021, est globalement alimenté avec plus de 2040 documents dont 1085 portants sur les aires protégées et la conservation de la biodiversité. Il vise à faire la promotion et la large diffusion auprès des acteurs et administrations producteurs de tels documents à les partager en vue d'enrichir la base de données documentaires de l'OFAC. Les informations postées sur ce site sont collectées auprès des agences/services nationaux, des projets, des différents acteurs techniques ou de terrain, des organisations internationales et fournisseurs de données.



A.4 Lutte contre les effets du changement climatique et la désertification

Le climat de la planète est de plus en plus perturbé, avec les conséquences tant sur la santé humaine que sur les moyens de subsistance, ainsi que sur les espèces et les écosystèmes. De même, les superficies de terres agricoles arables diminuent de façon irréversible. Ces grandes mutations sont désormais d'actualité, et force est de constater qu'aujourd'hui les saisons climatiques sont perturbées, la pluviométrie défie toutes les observations faites pendant les trente dernières années, les brouillards de poussières sont de plus en plus visibles et les températures sont beaucoup plus accentuées, etc.



Indicateurs - cibles du Plan de convergence impactés en 2021 (axe 4)

- 4.1. D'ici 2022, tous les pays d'Afrique centrale ont exécuté au moins la moitié des actions de leur PANA
- 4.2. D'ici 2020, tous les pays d'Afrique centrale disposent des stratégies REDD+, plans climat et/ou Plans nationaux d'atténuation aux changements climatiques (PNACC)
- 4.3. D'ici 2025, des instruments de mesure, suivi et reportage du carbone forestier sont mis en place dans au moins 5 pays
- 4.4. D'ici 2020, 15% et en 2025 25% des superficies de terres dégradées sont restaurées dans tous les pays d'Afrique centrale
- 4.5. D'ici 2025, chaque pays d'Afrique centrale a doublé sa superficie reboisée et/ou mise en défens

Suivi du processus de révision des Contributions Déterminées au Niveau National (CDN)

Les pays d'Afrique centrale ont engagé le processus de révision de leurs Contributions Déterminées au Niveau National (CDN). Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a assuré le suivi de ce processus en concertation avec les Points Focaux Climat.

Il ressort de ce processus qu'à l'exception de la Guinée Equatoriale, tous les pays d'Afrique centrale ont révisé leurs CDN dont certains ont été présentés en marge de la 26ème COP Climat tenue en novembre 2021 à Glasgow.

Mobilisation des financements de l'action climatique en République Centrafricaine à travers le projet Readiness

Le projet « Readiness pour la mobilisation des financements climatiques en République Centrafricaine est une initiative développée en partenariat entre le Gouvernement Centrafricain à travers l'Autorité Nationale Désignée (AND) et la COMIFAC ont sollicité il y a trois ans, avec succès un financement du Fonds Vert Climat (FVC) dans le cadre du programme de la facilité d'accès à la finance climat en faveur de la RCA afin de préparer les parties prenantes nationales à la mobilisation des financements de l'action climatique y compris le FVC.

Au terme du projet, la RCA est désormais doté d'un document de stratégie de mobilisation des finances climatiques lui permettant de drainer des fonds nécessaires afin de faire face aux défis relatifs à l'atténuation, notamment à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre et à l'adaptation pour une meilleure résilience face aux effets des changements climatiques. D'autre part, ce projet a permis au pays le développement de deux notes conceptuelles et six notes d'idées de projets et deux fiches de Facilitation de Proposition de Projet à soumettre au Secrétariat du Fonds Vert Climat.

En 2021, la COMIFAC s'est attelée à finaliser le rapport d'achèvement du projet conformément aux dispositions de la convention signée avec le Fonds Vert pour le Climat.

Renforcement des capacités de négociateurs climatiques d'Afrique centrale

En 2021, la COMIFAC a apporté un appui aux négociateurs climatiques d'Afrique centrale dans le cadre du Projet de renforcement de la participation des pays africains francophones aux négociations climatiques et à la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Les actions menées étaient les suivantes (i) Lobbying et recherche d'appuis auprès de plusieurs Partenaires et institutions (IFDD, FAO, AFD...) pour organiser et animer des réunions/atelier de renforcement des capacités des Négociateurs ; (ii) Traduction anglais-Français, des modules de formation sur le Genre et changements climatiques dans les politiques nationales sur les changements climatiques ; (iii) Lobbying auprès des décideurs pour une diversification et rajeunissement des équipes de négociation/délégation pays aux sessions de négociation ; (iv) Soutien apporté aux experts Francophones (y compris les Jeunes) aux sessions de négociation internationales ; (v) Implication de la communauté scientifique (Universitaires et Chercheurs) des pays francophones dans les réunions préparatoires du Groupe des Francophones Africain et aux réunions et activités d'AGNES ; etc.

Encadré

Retombées en matière l'adaptation de la COP 26 Climat pour l'Afrique centrale

A l'issue de la vingt-sixième Conférence des parties à la Convention Climat, tenue du 31 octobre au 12 novembre 2021, à Glasgow, les pays de l'Afrique centrale ont noté avec satisfaction les progrès obtenus lors de la COP26 concernant notamment des points d'intérêt pour la sous-région. Il s'agit notamment de la prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques à travers des financements, les renforcements des capacités et le transfert de technologies au profit des pays en développement afin d'améliorer et de renforcer leur capacité d'adaptation, de résilience et de réduction de leur vulnérabilité face aux effets néfastes des changements climatiques. Ils se sont également réjouis du consensus obtenu autour de l'article 6 de l'Accord de Paris, du calendrier commun de révision des CDN et de la bonne participation de la COMIFAC à la COP 26.

A.5 Développement socio-économique et participation multi-acteurs

L'enjeu majeur pour cet axe d'intervention est de favoriser au niveau des pays une croissance génératrice d'emplois et de revenus pour le plus grand nombre de personnes. Il s'agit d'améliorer la contribution du secteur forestier au développement socio-économique des populations. De même, les gouvernements des Etats membres et les partenaires aux niveaux national et sous-régional ont opté pour le processus participatif dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de Convergence. Ce processus qui devra permettre d'associer le plus grand nombre d'acteurs (secteurs public et privé, société civile, partenaires au développement,) constitue le gage à la fois de son appropriation par toutes les parties prenantes et un atout majeur pour la réussite des objectifs assignés à cet axe d'intervention.



Indicateurs - cibles du Plan de convergence impactés en 2021 (axe 5)

- 5.1. D'ici 2025, l'effectif des hommes, des femmes et des jeunes employés dans le secteur forestier a doublé dans tous les pays d'Afrique centrale
- 5.2. D'ici 2020, chaque pays dispose d'un programme de renforcement des capacités des OSCs en matière d'AGRs
- 5.3. Au moins deux OSC sont formées dans chaque pays d'Afrique centrale annuellement
- 5.4. D'ici 2025, les revenus des ménages des populations riveraines des zones forestières issues de la valorisation des ressources forestières et de la faune ont doublé dans tous les pays d'Afrique centrale

Participation des groupes d'acteurs aux processus sous-régionaux et internationaux dans le secteur forêts environnement

Dans le cadre de ses missions, la COMIFAC veille à la participation de toutes les parties prenantes pour conduire les processus multi-acteurs en vue de leur participation aux prises de décisions et la prise en compte des intérêts des groupes d'acteurs clés composés des associations et réseaux sous-régionaux tels que ceux affiliés à la CEFDHAC (REFADD, REPAR, REJEFAC, REPALAC, RECEIAC, SEEAC) et le RIFFEAC.

En 2021, outre leur participation aux réunions sous-régionales (réunion du groupe de négociateurs climat dans le cadre du groupe de travail Climat de la COMIFAC, 31ème réunion du Groupe de travail Biodiversité de la COMIFAC, Réunion du sous-groupe de travail Aires Protégées et Faune Sauvage, Atelier de validation du Plan d'opérations 2021-2025 du Plan de convergence) organisées par le Secrétariat Exécutif, la COMIFAC a facilité la participation de ces groupes d'acteurs aux rencontres internationales. Ils ont été impliqués dans la validation des rapports d'études et aux débats sur les thématiques telles que :

- Le processus d'élaboration du cadre mondial pour la biodiversité post 2020 et échanges sur la contribution du GTBAC ;
- La préparation de la participation de la sous-région à la 24ème réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ;
- L'avancée du processus de négociations sous la CCNUCC ;
- L'identification des enjeux des échéances futures sous la CCNUCC et l'élaboration d'une stratégie de participation de la sous-région aux échéances futures ;
- Le processus de révision des CDN dans les pays membres de la COMIFAC ;
- L'examen et la validation du Plan d'opérations 2021-2025 du Plan de convergence
- Etc.

Amélioration des conditions pour un développement local durable compatibles avec la protection des ressources naturelles

La sauvegarde des aires protégées est tributaire de l'amélioration des conditions de développement des populations locales vivant autour de ces aires. Dans le cadre de la mise en œuvre du complexe transfrontalier Bouba Djida et Sena-Oura, la COMIFAC a bénéficié en 2021 des appuis du projet BSB Yamoussa pour la réalisation d'un certain nombre d'interventions au profit des communautés locales vivant autour des aires protégées du complexe Bouba-Djida et Sena-Oura au Cameroun et au Tchad. Il s'agit des réalisations suivantes :

- 4458 bénéficiaires dont 995 femmes accompagnés dans 6 CdV agropastorales (maïs, arachide, sésame, moringa, apiculture et maraichage) ;
- Tchad : 320 femmes regroupées dans 16 groupements ayant reçu une dotation de 625 caprins ;
- Cameroun : 129 femmes bénéficiaires de petits ruminants (170 chèvres) et formées sur les techniques d'alimentation et de soins ;
- 06 unités de stockage par le projet bénéficiaire d'un encadrement sur la bonne conservation des céréales ;
- 10 nouvelles coopératives créées et capacités renforcées
- Mise en place d'un réseau des OP pour la commercialisation de produits agricoles
- Mise en place d'un dispositif de communication des prix sur le marché (par les radios communautaires)

A.6 Financements durables

La réussite de toutes politiques et tous plans d'action de gestion forestière est conditionnée par la disponibilité des ressources financières. Des efforts pour le financement de la gestion forestière ont été faits ces dernières décennies par les Etats de la sous-région. Aussi des appuis financiers ont été apportés par les partenaires pour la mise en œuvre du Plan de Convergence.

En dépit de ces efforts, des besoins importants pour le financement du Plan de Convergence demeurent. C'est pour cela qu'il convient d'explorer, mettre en place et opérationnaliser les mécanismes de financement durables pour la conservation et la gestion des écosystèmes forestiers.



Indicateurs - cibles du Plan de convergence impactés en 2021 (axe 6)

- 6.1. Tous les pays d'Afrique centrale sont à jour vis-à-vis de leurs contributions égalitaires d'ici 2017 conformément au Traité de la COMIFAC
- 6.2. D'ici 2020, au moins un accord de partenariat avec le secteur privé sur le financement des actions de conservation et de gestion durable des forêts est signé dans au moins 5 pays d'Afrique centrale
- 6.3. D'ici 2025, au moins 3 pays d'Afrique centrale disposent d'un fonds fiduciaire et/ou un fonds vert opérationnels
- 6.4. D'ici 2017, au moins un document de stratégie pour la recherche et la mobilisation des financements internationaux est élaboré
- 6.5. D'ici 2020, des financements nouveaux et additionnels sont captés à travers la mise en œuvre de la stratégie pour la recherche et la mobilisation des financements internationaux

Retombées financières à l'issue de la COP 26 en faveur des écosystèmes forestiers du bassin du Congo

Annnonce conjointe d'un financement de 1,5 milliard \$ US pour protéger les forêts du bassin du Congo et ses tourbières

Onze pays industrialisés et des organisations internationales ont annoncé, dans une déclaration conjointe un financement 1,5 milliard de dollars américains en soutien aux pays du bassin du Congo afin de protéger les forêts, les tourbières ainsi que d'autres réserves de carbone essentielles pour la planète. Ce financement qui s'étalera sur cinq ans ira de 2021 à 2025.

Les pays industrialisés saluent le leadership politique des pays d'Afrique centrale qui ont maintenu le couvert forestier face aux pressions croissantes, y compris mais pas exclusivement à travers les engagements énoncés dans la Déclaration de la COMIFAC de 2021 et dans les lettres d'intention nationales signées avec l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI) dans le cadre de la Déclaration conjointe de CAFI de 2015. Ils notent la nécessité de soutenir les efforts en travaillant en partenariat avec les pays d'Afrique centrale et les organisations régionales, pour atteindre des objectifs définis conjointement. » Cette enveloppe sera consolidée au fur et à mesure. Pour ce faire, les pays et organisations signataires

Les pays et organisations signataires sont : Union européenne, République fédérale d'Allemagne, République française, Japon, Royaume de Belgique, Royaume des Pays-Bas, Royaume de Norvège, Royaume de Suède, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, ainsi que Fonds Bezos pour la Terre.

Pour la première fois dans l'histoire des Conférences des Parties, les pays d'Afrique centrale récoltent un engagement financier des donateurs dans le cadre du « Fair Deal » pour accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de la COMIFAC de septembre 2021. Il s'agit d'un succès majeur pour la COMIFAC, pour les pays d'Afrique centrale, pour les partenaires du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC).

Financement réaffirmé de l'Allemagne de 125 millions d'Euro supplémentaire pour la préservation des forêts d'Afrique centrale du Bassin du Congo

Le Ministre fédéral son Excellence Gerd Mueller a annoncé via une vidéo documentaire, le financement d'un montant de 125 millions d'Euro supplémentaire pour la préservation des forêts du bassin du Congo. Ce financement de l'Allemagne pour les forêts d'Afrique centrale, sera mis en œuvre par l'initiative CAFI. Il s'agit ici du lancement de la campagne pour un "Fair Deal" entre les pays de l'espace COMIFAC et la communauté internationale. Cette contribution de l'Allemagne a été un message fort à l'endroit des autres bailleurs de fonds qui ont saisi l'occasion de la Cop 26 de Glasgow pour réagir.

Engagement financier international de 1,7 milliard de dollars US pour les peuples autochtones et des communautés locales

Un engagement financier international de 1,7 milliard de dollars US a été annoncé par 14 pays et donateurs philanthropiques et vise à promouvoir le soutien aux droits fonciers des peuples autochtones. Cet engagement financier viendra aider les peuples autochtones à faire progresser leurs droits fonciers d'ici 2025, en reconnaissance de leur rôle essentiel dans la conservation des forêts. Le groupe s'est engagé à "reconnaître et faire progresser le rôle des peuples autochtones et des communautés locales en tant que gardiens des forêts et de la nature" face à "l'augmentation des cas de menaces, de harcèlement et de violence à leur rencontre".

Une déclaration des dirigeants à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres adoptée

Cent quarante-un (141) pays se sont engagés durant la COP de Glasgow à "travailler collectivement pour arrêter et inverser la perte de forêts et la dégradation des terres d'ici 2030" grâce, entre autres, à la conservation et à la restauration des forêts et d'autres écosystèmes terrestres, à la promotion du développement durable, de la production et de la consommation de produits de base par le biais de politiques commerciales et de développement, et l'alignement des flux financiers sur les objectifs internationaux visant à inverser la perte et la dégradation des forêts. Sept pays d'Afrique centrale ont été signataires de cette déclaration à savoir le Cameroun, le Gabon, la RCA, la RDC, le Rwanda, STP et le Tchad.

Engagement financier international de 1,7 milliard de dollars US pour les peuples autochtones et des communautés locales

Perspectives pour la mobilisation des financements annoncés de Glasgow

Les représentants de haut niveau des pays donateurs et les Ministres des pays d'Afrique centrale se sont réunis à Glasgow dans le cadre du dialogue de haut niveau dans le pavillon de la COMIFAC après l'adoption de la Déclaration conjointe de bailleurs de fonds. Ce dialogue a permis de mettre en place les bases devant catalyser un dialogue et des partenariats à plus long terme dans toute la région, et une ambition accrue de la part de la communauté des donateurs et des pays forestiers d'Afrique centrale.

En réaction à cette annonce Glasgow, le président en exercice de la COMIFAC, M. Jules Doret NDONGO a tenu Conférence de presse le 17 décembre 2021 au cours de laquelle, il s'est félicité de la promesse de financements de 1,5 milliard de dollars qui devra s'étaler de 2021 à 2025 pour préserver les écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Cette somme devra en outre permettre notamment d'appuyer les efforts des pays membres de la COMIFAC dans tous les domaines de leur action : protéger les écosystèmes, gérer la forêt de manière durable et impulser une croissance verte. Dans la perspective de mobiliser les financements de Glasgow, une série d'actions a été envisagée à savoir :

- La mise en place d'une task force sur la mobilisation et la gouvernance des financements regroupant entre autres la COMIFAC, les pays membres, les bailleurs de fonds et autres parties prenantes chargée de la réflexion sur les mécanismes de financements à mettre en place ;
- L'inscription d'un point à l'ordre du jour de la prochaine session des Ministres de la COMIFAC, sur la participation de la COMIFAC à la COP 26 ;
- La rencontre entre les Ministres de la COMIFAC et ceux des bailleurs pour convenir des modalités d'opérationnalisation des financements annoncés ;
- La rencontre avec les représentations diplomatiques des pays donateurs accrédités à Yaoundé, pour explorer des possibilités de mise à disposition des financements annoncés via les instruments financiers existants.

Plaidoyer pour le financement de la COMIFAC et son Plan de convergence

Situation des contributions égalitaires à la COMIFAC

En 2021, la COMIFAC a traversé comme lors des années précédentes, une situation financière difficile avec le non-paiement des contributions égalitaires des pays membres.

Seul le Cameroun, à jour de ses cotisations s'est acquitté de sa cotisation égalitaire en 2021 (45 millions de FCFA) tandis que la RCA a payé une partie de sa contribution annuelle (30 millions de FCA). Ces contributions sont insuffisantes pour permettre un fonctionnement harmonieux et optimal de l'institution, la conséquence étant entre autres, l'accumulation des dettes envers les tiers et les arriérés de salaires du personnel allant sur plusieurs mois de l'année.

Outre les correspondances de relance transmises par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, des missions de sensibilisation ont été menées auprès des pays notamment au Congo et au Rwanda à l'effet de d'appuyer leurs arriérées dues à la COMIFAC. De même, lors de la session extraordinaire du Conseil des Ministres tenue le 15 avril 2021 par Visio conférence, le Conseil s'est préoccupé de la situation financière de la COMIFAC avant d'exhorter les Ministres de à soumettre cette question qui perdure aux instances nationales de décision.

Finalisation de la Stratégie sous régionale pour la mobilisation des financements

Il est aujourd'hui admis que la COMIFAC et ses pays membres ont plus que besoin d'accéder aux financements internationaux liés à la gestion forestière et à la conservation de la biodiversité pour financer la mise en œuvre du Plan de convergence. Concernant ces financements internationaux, le constat général est que la COMIFAC et ses pays membres entretiennent beaucoup plus de relations avec des partenaires « traditionnels » que sont l'Allemagne, la France et les institutions telles que la banque mondiale et l'UE.

De manière générale, la contribution du secteur privé pour la protection de l'environnement et la gestion durable des forêts en Afrique centrale est très limitée. L'une des causes de cette faible participation est la faible capacité technique des Etats et de la COMIFAC à explorer les opportunités qui existent.

S'agissant des besoins en ressources financières au niveau sous-régional, les ressources budgétisées pour l'atteinte des actions prioritaires planifiées dans le Plan d'Opérations du Plan de convergence sont estimées à 191,3 millions de dollars US pour les cinq prochaines années (2021 - 2025). Les ressources à mobiliser auprès des gouvernements au titre des contributions égalitaires des Etats aux ressources du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC sont évaluées à 4,5 millions de dollars US sur cinq ans. Les ressources à rechercher auprès des partenaires au développement sont estimées globalement à 120,3 millions de dollars US sur cinq ans y compris les frais administratifs pour la mise en œuvre du POPC (2021-2025) évaluées à 8,9 millions de dollars US, soit 8% du montant des ressources à rechercher auprès des partenaires pour mener les activités.

Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et les gouvernements devront entreprendre des actions de plaidoyer et de lobbying en direc-

tion des partenaires afin de mobiliser les ressources financières nécessaires, notamment celles annoncées en 2021 à Glasgow par les bailleurs de fonds, en vue de la mise en œuvre du POPC (2021-2025).

Ce défi a conduit le Secrétariat Exécutif de commettre en 2021 un consultant avec l'appui du Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) pour l'élaboration de la Stratégie sous régionale pour la mobilisation des financements. Le document de stratégie a été finalisé à la suite des observations apportées à ladite stratégie.

Le Plan d'affaire de la COMIFAC, outil novateur pour la diversification des financements

La COMIFAC est ouverte à tout mode de financement susceptible d'accroître ses ressources sans porter atteinte à ses objectifs. L'institution s'attelle conformément aux instructions du Conseil des Ministres, à la recherche de nouvelles sources de financements durables, permettant à l'organisation d'accompagner de manière efficace, la mise en œuvre du Plan de Convergence. Le Plan d'affaire vient répondre à ce défi. Ce document, en cours d'élaboration depuis quatre ans, développe un ensemble d'options économiques à mettre en œuvre au niveau de l'organisation, dans une perspective d'offre de prestations générant des ressources à moyen et à long termes pour la mise en œuvre efficace du Plan de convergence.

Le projet de Plan d'affaires prescrit des pistes de solutions pour combler les lacunes ou insuffisances soulevées par les études antérieurement menées. Ainsi, il propose six options économiques à savoir :

(i) l'Agence d'exécution et de gestion des projets ; (ii) la labellisation ; (iii) la Fondation ; (iv) la Contribution égalitaire des Etats ; (v) la Contribution Communautaire d'Intégration (CCI) et (vi) les Contributions, subventions, dons et divers.

Son examen a été fait au terme du 11ème Atelier de concertation des Coordinations Nationales de la COMIFAC tenu à Douala du 8 au 14 juillet 2021. Trois des six options les plus prometteuses ont été retenues, assorties d'une feuille de route pour leur opérationnalisation. Il s'agit des options suivantes :

- La redynamisation des Contributions des états membres et des Partenaires techniques et financiers (Option de base), incluant la Contribution égalitaire des Etats, les Contributions, Subventions, Dons et Divers ;

- La mise en place d'une fondation pour la COMIFAC

- L'accréditation de la COMIFAC en tant qu'agence d'exécution des fonds internationaux (FEM-FVC-Autres Projets des partenaires).



A.7 Communication

De nombreux vecteurs de communications modernes ont été développés ces dernières années aux niveaux national et sous-régional pour informer le grand public sur des questions diverses. En dépit de ces avancées, il existe toujours un déficit de communication en matière de conservation et de gestion durable des forêts. Cela est à l'origine d'une sous-information du grand public, voire une désinformation de l'opinion internationale sur les réalités de la gestion forestière en Afrique centrale.

Indicateurs - cibles du Plan de convergence impactés en 2021 (axe 9)

Communication, sensibilisation, information et éducation

9.1. D'ici 2020, la COMIFAC et les organisations sous-régionales ont développés au moins 5 outils de marketing et 10 supports de communication sur le Plan de convergence et ses réalisations

9.2. D'ici 2025, chaque pays d'Afrique centrale a développé au moins 2 outils de marketing et 5 supports de communication sur son programme forestier national arrimé au Plan de convergence

9.3. D'ici 2020, au moins 10 medias audio-visuels relaient des informations sur le processus COMIFAC et les réalisations du Plan de convergence en Afrique centrale à travers les réseaux de communicateurs

9.4. Au moins 10 programmes de sensibilisation sur les questions environnementales sont élaborés et exécutés au moins à 30% aux niveaux national et sous-régional d'ici 2025

9.5. D'ici 2020, chaque pays d'Afrique centrale est doté des programmes scolaires à tous les niveaux (maternel, primaire et secondaire) intégrant l'éducation environnementale

Communication et visibilité

La stratégie de communication de la COMIFAC prévoit la publication périodique et la diffusion des bulletins d'information, l'animation des stands d'exposition lors des événements, l'édition des supports de communication, la refonte et l'animation du site web de la COMI-

FAC, etc.

Dans le cadre du plan de mise en œuvre de ladite stratégie, les actions menées en 2021, visant à accroître la visibilité et renforcer son image, sont les suivantes :

Animation des Pavillons de la COMIFAC

La COMIFAC a pris part en 2021 à deux événements majeurs à savoir le Congrès Mondial de l'UICN et la 26ème Conférence des parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). En marge de ces événements, l'institution a assuré avec ses partenaires, l'animation de son pavillon dénommé « Pavillon COMIFAC-Congo Basin Initiatives ». L'on pouvait dénombrer 100 à 200 visiteurs dans ce pavillon par jour au rang desquels des membres de gouvernements et hautes personnalités de l'espace COMIFAC, des pays bailleurs bilatéraux, des mécanismes de financement multilatéraux, ainsi que le large public.

Les sessions parallèles, les posters déployés, les films projetés, les documents exposés sur le pavillon ont permis aux visiteurs d'être sensibilisés et de comprendre le potentiel de l'Afrique centrale en matière de biodiversité et de régulation du climat mondial, les menaces croissantes qui pèsent sur les écosystèmes forestiers, la réponse politique, institutionnelle et technique des Etats de l'Afrique centrale. Certains visiteurs de marque ont reçu des clés USB contenant l'essentiel de la documentation produite par la COMIFAC et ses partenaires, des gadgets tels des sacs, stylos, pins et polos estampillés.

Présence de la COMIFAC de la COP Climat, le Pavillon COMIFAC – Basin Congo initiatives, installé à Glasgow a été honoré par la visite des Excellences Felix Antoine TSHISEKEDI et Denis SASSOU N'GUESSO, respectivement Président de la République Démocratique du Congo, Président en exercice de l'Union Africaine et Président de la République du Congo. Cette visite a été guidée par le Président en exercice de la COMIFAC, M. Jules Doret NDONGO.

Par ailleurs, la COP de Glasgow a été une occasion pour la COMIFAC de faire sa promotion et faire connaître ses réalisations à travers les medias internationaux et nationaux basés en Afrique Centrale. C'est ainsi que plusieurs interviews menées par les médias ayant visité le pavillon du bassin du Congo ont été accordées au Président en exercice de la COMIFAC, aux Ministres des pays membres de l'institution ou aux dirigeants du Secrétariat Exécutif. En plus de ces interviews, plusieurs conférences de presse ayant réuni aussi bien le Président en exercice de la COMIFAC, le Facilitateur du PFBC ainsi que les Ministres en charge des forêts et de l'environnement des pays membres de l'institution ont eu lieu dans le pavillon COMIFAC – Congo Basin Initiatives.

Présence de la COMIFAC au Congrès Mondial de l'UICN, de nombreux partenaires et autres intéressés ont rendu visite au stand, permettant de nouer de précieux contacts, d'engager d'intéressantes conversations sur les écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, ou de déguster les produits forestiers non ligneux très prisés. Les partenaires de l'UICN et les responsables des projets de la Fondation pour le Tri-National de la Sangha (FTNS), du Renforcement et Institutionnalisation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (RIOFAC) se sont joints à l'équipe des communicateurs de la COMIFAC et du Réseau des Communicateurs pour l'Environnement et l'Information en Afrique centrale (RECEIAC) pour animer les Stand tout au long du Congrès.

Plusieurs conférences de presse et des plateaux d'interview ont été organisées par l'équipe de communication de la COMIFAC, afin de faire entendre la voix du Bassin du Congo. Ces activités de communication étaient organisées en collaboration avec les responsables de la relation presse de l'UICN et les Media présents.

Le dossier de presse et les cartes d'invitation ont été distribués aux journalistes présents au Congrès, afin de les sensibiliser sur les enjeux et les messages clés du Bassin du Congo et les inviter à la couverture médiatique des événements organisés par l'Afrique centrale o au Congrès.

Digitalisation des outils de communication

La COMIFAC s'investit dans la digitalisation de ses outils de communication et ses bases de données. La stratégie de mutualisation des outils web et bases de données élaborée en 2017 est en cours de révision. Ce processus révision a été accéléré en 2021, où il y ressort, l'acquisition d'un nouveau serveur dédié visuel dont les capacités et les spécifications permettront de digitaliser tous ses outils web et ses bases de données. La démarche pour l'acquisition dudit serveur est effective grâce à l'appui du PPECF. De même, il est envisagé dans le cadre de la mutualisation des outils web et des bases de données, la refonte du site web de la COMIFAC qui devra migrer vers un portail web répondant aux défis de l'heure, mais aussi au besoin de l'institution ainsi qu'à ses multiples sollicitations. Enfin, les démarches pour la révision de la stratégie de communication de la COMIFAC ont démarré en 2021.



B. Coopération et partenariats

B.1 Négociations pour l'initiation du nouveau programme (Tropical Timber Trade – TTT)

La Coopération Allemande a mis à la disposition de la COMIFAC, un appui financier destiné à la préparation d'un programme visant à promouvoir le commerce des bois tropicaux légaux et durables entre l'Afrique, la Chine et les marchés internationaux. La note conceptuelle de sa préparation intègre au premier plan la participation des pays membres de la COMIFAC aux dialogues politiques internationaux, à travers les représentations diplomatiques et le rôle politique de la COMIFAC dans l'organisation des conférences internationales et régionales.

Pour garantir l'appropriation de cette initiative, la COMIFAC avec l'appui de la Coopération allemande a accompagné les pays de la sous-région à travers deux ateliers sous-régionaux en vue de la préparation d'une position commune en prélude à l'élaboration du document du programme. C'est ainsi que le 11ème Atelier de concertation des Coordinations Nationales COMIFAC tenu à Douala du 08 au 14 juillet 2021 avait entre autres objectifs de définir les prochaines étapes pour le dialogue avec la Chine dans le cadre de l'approche TTT. A l'issue de l'atelier, il a été entre recommandé de (i) poursuivre la réflexion en vue d'impliquer les six pays forestiers (Cameroun, Gabon, Congo, Guinée Equatoriale, RCA et RDC) dans une seule phase ; (ii) de privilégier la tenue des rencontres sous-régionales en lieu et place des rencontres nationales, pour l'élaboration d'une position commune sous-régionale afin de prendre en compte les besoins des pays dans l'initiative TTT et (iii) de transmettre aux pays la version enrichie du projet du cadre logique de l'initiative.

Le deuxième atelier sous-régional a été celui du Groupe de Travail Gouvernance Forestière (GTGF) de la COMIFAC tenu à Brazzaville, du 09 au 12 août 2021. Il avait entre autres objectifs d'examiner le cadre logique du programme visant à promouvoir le commerce des bois tropicaux légaux et durables entre l'Afrique, la Chine et les marchés internationaux en prélude au symposium international sur les forêts tropicales.

Au terme de l'atelier, les représentants de la RCA, de la RDC et du Congo, ont donné leur accord de principe pour le développement de l'initiative TTT. Ils ont mandaté le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de poursuivre le processus d'instruction de cette initiative et sa présentation lors du Symposium sur les forêts tropicales tenu à Berlin les 7 et 8 septembre 2021.

B.2 Partenariats pour la mise en œuvre du Plan de convergence

La mise en œuvre du Plan de convergence bénéficie d'un appui soutenu des partenaires et bailleurs de fonds internationaux, mais aussi des pays membres de la COMIFAC. En 2021, l'institution a reçu les contributions égalitaires de deux pays (Cameroun et RCA) d'une part et d'autre part, des appuis extérieurs matérialisés généralement par la signature des protocoles d'accord ou des conventions de collaboration avec les partenaires intéressés par la problématique de la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale.

Pays membres ayant payé les contributions égalitaires à la COMIFAC en 2021



Cameroun



RCA

Donateurs et partenaires institutionnels de la COMIFAC (appui budgétaire)



Exécuté par **giz** Institut für Nachhaltige Entwicklung



Donateurs et partenaires contribuant à la mise en œuvre des activités de la COMIFAC



B. 3 Diplomatie environnementale en marche...

La COMIFAC a entrepris en 2021 des missions diplomatiques et des rencontres stratégiques avec les Partenaires Techniques et Financiers, les bailleurs de fonds ainsi que certains de ses pays membres. Ces rencontres et missions diplomatiques visaient le plaidoyer, mais aussi à bénéficier des appuis tant pour la mise en œuvre du Plan de convergence que pour son fonctionnement. Ces actions rentrent en effet dans le cadre de la vision de la nouvelle équipe dirigeante qui a placé son mandat sous du renforcement de la confiance vis-à-vis des PTF et des pays membres de l'institution.

Préservation des forêts d'Afrique centrale : mission diplomatique « bois tropical » à Paris

Une initiative de l'entreprise française SOLIDEO (Société de Livrable des Ouvrages Olympiques) a conduit au boycott des bois tropicaux du bassin du Congo y compris le bois tropical certifié, dans le cadre des travaux du chantier Olympique de Paris pour 2024. Cette initiative s'appuierait sur les exigences environnementales.

Face à cette annonce, une stratégie de riposte de la COMIFAC et de ses pays membres ne s'est pas fait attendre. Elle a été mise en place avec l'appui des partenaires tels que l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT). C'est ainsi qu'après des consultations menées sous l'égide du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, une réunion du Groupe de travail sur la Gouvernance Forestière, tenue du 9 au 12 juillet 2021 à Brazzaville au Congo a permis de préparer une position commune par rapport à ce boycott.

Par la suite, deux Ministres des Forêts du Bassin du Congo à savoir M. Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, et Président de la COMIFAC et Mme Rosalie MATONDO, Ministre de l'Economie Forestière du Congo ont décidé, conjointement avec le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et l'ATIBT, de mener une mission du 5 au 8 octobre pour la diplomatie du bois tropical à Paris. Le principal objectif de cette mission diplomatique était de rassembler des personnalités politiques pour mettre en lumière les menaces qui pèsent sur les forêts d'Afrique centrale, tout en montrant les solutions mises en œuvre, au niveau local. Ladite mission se tenait dans la même semaine que la Conférence internationale pour la préservation des forêts tropicales organisée par la Mairie de Paris. Celle-ci a rassemblé une pluralité d'experts, de personnalités politiques, mais aussi de personnes issues de la société civile pour échanger autour des engagements et des solutions en vue de préserver au mieux les forêts d'Afrique centrale, le second poumon vert de la planète. Le Président en exercice de la COMIFAC a fait le discours d'ouverture de ladite Conférence.

De même, au cours de cette mission diplomatique, plusieurs audiences ont été accordées à la délégation ministérielle de la COMIFAC. Tout d'abord, les deux ministres ont été reçus à la Mairie de Paris, pour discuter du dossier SOLIDEO. De même, la mission, menée

par Mme Rosalie MATONDO, a eu une rencontre avec M. Pierre-Henri GUIGNARD, Envoyé spécial pour l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales et humides au Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), ainsi que l'équipe de la direction Climat et Environnement au MEAE.

Au terme de la mission, les deux ministres en charge des forêts ont saisi l'opportunité pour exprimer leur vision à venir. En somme, la mission de Paris fut un moyen de rassembler des experts sur le plan local, conscients de l'importance que représentent les forêts tropicales du bassin du Congo. En plus d'être le second poumon vert de la planète, cette forêt, sur le plan local, est pour tous, un véritable capital. De ce fait, elle représente un enjeu stratégique majeur actuel, un point de contact multiple tant dans la lutte contre le changement climatique que dans l'adaptation, mais aussi dans la préservation de la biodiversité.

Rencontres de prise de contact et d'échanges avec les PTF et responsables d'initiatives sous-régionales

Dans le cadre du renforcement de la coopération avec les organisations partenaires d'une part, et les partenaires au développement d'autre part, le Secrétariat Exécutif a lancé dès son entrée en fonction, une série de rencontres du niveau tant stratégique qu'opérations à l'effet de diversifier les partenariats et d'attirer des appuis nécessaires pour le financement de la conservation. Il s'agit de :

Partenaires traditionnels :

(i) Coopération Technique Allemande (Projet GIZ « Appui Régional à la COMIFAC ») ; (ii) ATIBT ; (iii) Programme BIOPAMA ; (iv) Union Européenne (Projet RIOFAC) ; (v) Coopération Japonaise (JICA) (vi) WWF ; (vii) PFBC ; (viii) FTNS ; (ix) USFS ; (x) CEFDHAC et réseaux affiliés ; (xi) RIFFEAC ; (xii) CRDI

Audiences avec les représentations accréditées auprès du Cameroun :

(i) RCA ; (ii) Tchad ; (iii) Allemagne ; (iv) Délégation UE à Yaoundé ; (v) Japon

Visite au siège de la COMIFAC, de l'Ambassadeur d'Italie au Cameroun

C- Coordination - Suivi

C.1 Coordination et suivi de la mise en œuvre des projets et programmes

Le rôle joué par la COMIFAC dans la coordination et le suivi des initiatives sous-régionales lui permet de veiller à l'arrimage des projets et programmes sous-régionaux au Plan de convergence et à la réalisation de ses missions. En 2021, l'institution a comme lors des années précédentes, présidé et/ou coprésidé les Comités de pilotage, les Comités de décision et les réunions de coordination, mené les missions de terrain, validé les études et autres initiatives, assuré le suivi des activités techniques d'une douzaine de projets et programmes concourant à la mise en œuvre du Plan de convergence. Il s'agit de :

- Projet GIZ « Appui Régional à la COMIFAC »
- Projet GIZ « Appui au Complexe Binational BSB Yamoussa »
- Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF)
- Projet FTNS AI-GDF « Appui institutionnel à la gestion durable des forêts volet Congo, RCA »
- Projet de Renforcement et institutionnalisation de l'OFAC (RIOFAC)
- Projet régional « CBSP – Partenariat pour la conservation biodiversité – Mécanismes de financement durable des aires protégées du bassin du Congo– PIMS 3447 »
- Projet DynAffFor « Résultats scientifiques et choix politiques pour une gestion forestière durable »
- Projet P3FAC « Partenariat Public Privé pour gérer durablement les Forêts d'Afrique Centrale »
- Programme BIOPAMA « Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées »
- Projet de préparation READINESS (RCA)
- Projet « Readiness Régional de création d'un pipeline des projets pour la création d'un fonds catalytique REDD+ »
- Projet « Renforcement de la participation des pays africains francophones aux négociations climatiques et à la mise en œuvre de l'Accord de Paris »

1. **Projet GIZ « Appui régional à la COMIFAC »**
Ce projet est exécuté par la GIZ sous la coordination technique du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Il a pour objectif : « Le système COMIFAC remplit ses missions d'ordre stratégique et opérationnel de façon plus effective ». Ledit projet fait partie de la Composante technique du Programme « Gestion durable des forêts dans le bassin du Congo » financé par le Ministère allemand de la coopération (BMZ) avec pour « La biodiversité et les ressources forestières du bassin du Congo et des savanes environnantes sont mieux protégées et exploitées durablement ». Le coût global pour sa mise en œuvre est estimé à 20 millions d'Euros, soit 15,5 millions d'Euros comme contribution de la BMZ et 4,5 millions d'Euros comme contribution de l'Union Européenne. Démarré en 2019, ce projet devra s'achever en 2022. Tous les pays membres de la COMIFAC sont bénéficiaires.

2. **Projet GIZ « Appui au Complexe Binational BSB Yamoussa »**
Ce projet est exécuté par la GIZ sous la coordination technique du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Il a pour objectif d'améliorer de manière durable la gestion des parcs nationaux du Complexe Binational BSB Yamoussa et de sa périphérie. Ledit projet fait partie de la Composante technique du Programme « Gestion durable des forêts dans le bassin du Congo ». Le coût global pour sa mise en œuvre est estimé à 10 millions d'Euros sous financement de la BMZ. Démarré en 2019, ce projet devra s'achever en 2022. Les pays membres de la COMIFAC bénéficiaires sont le Cameroun et le Tchad.

3. **Programme de Promotion de l'exploitation certifiée des forêts en Afrique centrale**

Ce programme est exécuté par le cabinet Eco-Consult sous la coordination du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Rendu à sa deuxième phase, il a pour objectif de soutenir et de renforcer l'exploitation des forêts dans le bassin du Congo selon les principes de la durabilité pour contribuer à l'amélioration des conditions pour la protection et l'utilisation rationnelles des ressources forestières dans le bassin du Congo. Il fait partie de la Composante financière du Programme « Gestion durable des forêts dans le bassin du Congo » financé par le Ministère allemand de la coopération (BMZ). Le coût global pour sa mise en œuvre est estimé à 20 millions d'Euros sous financement de la KfW. Démarré en 2018, ce projet devra s'achever en 2022. Les pays membres de la COMIFAC bénéficiaires sont le Cameroun, le Congo, le Gabon, la RCA et la RDC.

4. **Projet FTNS AI-GDF « Appui institutionnel à la gestion durable des forêts volet Congo, RCA »**

Ce projet est exécuté par la Fondation du Tri-National de la Sangha sous la coordination du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Rendu à sa deuxième phase, il a pour objectif de Soutenir la COMIFAC à mettre en œuvre son plan de convergence pour une meilleure gestion et conservation des forêts d'Afrique centrale, plus précisément par l'appui au financement durable du complexe forestier transfrontalier du Tri-national de la Sangha (TNS). Il fait partie de la Composante financière du Programme « Gestion durable des forêts dans le bassin du Congo » financé par le Ministère allemand de la coopération (BMZ). Le coût global pour sa mise en œuvre est estimé à 20 millions d'Euros sous financement de la KfW. Les pays membres de la COMIFAC bénéficiaires sont le Cameroun, le Congo et la RCA.

5. **Projet de Renforcement et Institutionnalisation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique centrale (RIOFAC)**

Ce projet est exécuté par le CIFOR sous la coordination du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Il a pour objectif : « Des informations actualisées et adaptées sur les forêts d'Afrique Centrale donnent aux acteurs de la société et aux gouvernements les moyens de prendre des décisions éclairées à partir desquelles ils mettent en place une économie verte permettant un développement économique endogène, durable et inclusif, tout en participant à la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité. » Le coût global pour sa mise en œuvre est estimé à 3,5 millions d'Euros sous financement de l'Union Européenne. Démarré en 2018, ce projet devra s'achever en 2022. Des réflexions sont en cours en vue d'une deuxième phase du projet. Tous les pays membres de la COMIFAC sont bénéficiaires.

6. **Projet régional « CBSP – Partenariat pour la conservation de la biodiversité – Mécanismes de financement durable des aires protégées du bassin du Congo– PIMS 3447 »**

Ce projet est exécuté par le PNUD sous la coordination du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Il a pour objectif de soutenir une approche et une méthodologie en vue de relever le défi du financement des Aires Protégées (AP) aux niveaux local, national et régional. Son objectif est de mettre en place des capacités, des cadres institutionnels et des mécanismes modèles pour la viabilité financière à long terme des systèmes d'AP et des écosystèmes associés dans six pays du Bassin du Congo ». Le coût global pour sa mise en œuvre est estimé à 6,6 millions d'Euros sous financement de FEM. Démarré en 2017, ce projet devra s'achever en 2022. Les pays membres de la COMIFAC bénéficiaires sont le Cameroun, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la RCA, le Congo et la RDC.

7. **Projet DYNAFFOR « Résultats scientifiques et choix politiques pour une gestion forestière durable »**
Ce projet est exécuté par le CIRAD avec pour agence d'exécution, l'ATIBT. Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC est partenaire d'exécution à ce projet. Il a pour objectif de mettre en place à l'échelle de l'Afrique centrale, un outil global de suivi de l'impact de l'exploitation sur la dynamique des forêts denses humides. Le coût global pour sa mise en œuvre est estimé à 2,5 millions d'Euros sous financement de FFEM. Démarré en 2014, ce projet s'est achevé en 2021. Les pays membres de la COMIFAC bénéficiaires sont le Cameroun, le Gabon, la RCA, le Congo et la RDC.

8. **Projet P3FAC « Partenariat Public Privé pour gérer durablement les Forêts d'Afrique Centrale »**
Ce projet est exécuté par Nature+ avec pour agence d'exécution, l'ATIBT. Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC est partenaire d'exécution à ce projet. Il a pour objectif d'améliorer la durabilité des aménagements forestiers en mobilisant les acteurs publics et privés autour de la valorisation des résultats consolidés de la recherche sur la dynamique forestière. Le coût global pour sa mise en œuvre est estimé à 8,4 millions d'Euros sous financement de FFEM. Démarré en 2017, ce projet devra s'achever en 2022. Les pays membres de la COMIFAC bénéficiaires sont le Cameroun, le Gabon, la RCA, le Congo et la RDC.

9. **Programme BIOPAMA « Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées »**
Ce programme comporte deux volets : l'une assurée par l'UICN et l'autre par le CCR, sous la coordination du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Il a pour objectif d'améliorer la conservation à long terme et l'utilisation durable des ressources naturelles dans les pays d'Afrique Centrale par (i) la mise en place et ou l'appui des Observatoires pour faciliter l'apport d'informations et de données pertinentes pour soutenir les politiques et orienter les prises de décisions sur les aires protégées et (ii) le développement des capacités des gestionnaires et des décisionnaires des aires protégées afin de construire une capacité régionale à utiliser efficacement les données et les informations. Tous les pays membres de la COMIFAC sont bénéficiaires. S'agissant du volet UICN, le coût global pour sa mise en

œuvre est estimé à 272 000 sous financement de l'Union Européenne. Démarré en 2019, il devra s'achever en 2022 après trois avenants accordés dus à la pandémie de la COVID 19.

S'agissant du volet CCR, le coût global pour sa mise en œuvre est estimé à 455 000 Euros sous financement de l'Union Européenne. Démarré en 2020, il devra s'achever en 2023.

10. **Projet de préparation READINESS (RCA)**
Ce projet vise à renforcer les capacités de l'autorité désignée nationale (AND) du Fonds vert pour le climat (GCF) en République centrafricaine (RCA) à mobiliser des fonds pour la lutte contre le changement climatique provenant de diverses sources, y compris le GCF. Il s'agit plus spécifiquement entre autres (i) d'appuyer la coordination au niveau national et renforcer la participation et la transparence dans le processus de prise de décision ; (ii) et d'appuyer la formulation et les investissements plus efficaces et plus rentables grâce à l'alignement avec leurs objectifs de développement. Ce processus d'engagement devra conduire le pays à la définition des grandes priorités nationales en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. La COMIFAC en tant qu'agence d'exécution est bénéficiaire de la subvention allouée pour ce projet d'un montant de 328 020 USD du FVC. Il devra s'est achevé en 2021.

11. **Projet Readiness Régional de création d'un pipeline des projets pour la création d'un fonds catalytique REDD+**

Ce projet est exécuté par le Cabinet Ernsts & Young. Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC en est partenaire d'exécution (Delivery Partner). Il vise à contribuer à soutenir la création d'un Fonds catalytique REDD+, initié par la Coalition for Rainforest Nations (CfRN), avec un focus particulier sur les pays d'Afrique centrale, où les institutions publiques et privées investiront dans des actions visant à ralentir, stopper ou inverser la perte de forêts, conformément aux décisions mondiales convenues concernant l'environnement et le changement climatique. L'objectif principal du projet est de construire un pipeline de projets REDD+ bancables qui n'existe pas à l'heure actuelle. Le coût global pour sa mise en œuvre est estimé à 500191 \$US sous financement du Fonds Vert pour le Climat. Démarré en 2021, ce projet devra d'achever en 2023. Les pays membres de la COMIFAC bénéficiaires sont : Burundi, Tchad, Congo, RCA, Guinée Equatoriale, RDC.

12. **Projet « Renforcement de la participation des pays africains francophones aux négociations climatiques et à la mise en œuvre de l'Accord de Paris »**

La coordination de ce projet est assurée par la COMIFAC sous la supervision du Groupe Africain d'Appui aux Experts Africains (AGNES). Le projet a pour objectif de contribuer à accroître les capacités d'action et d'influence des pays africains francophones dans les différents courants et processus de négociations climatiques pour une meilleure prise en compte des spécificités des pays Francophones vulnérables dans le chad.

processus de négociation climatique et d'élaboration des positions communes africaines. Le coût global pour sa mise en œuvre est estimé à 200.870 Euros sous financement du Centre de recherches pour le développement international (CRDI). Démarré en 2020, ce projet devra s'achever en 2022. Les pays membres de la COMIFAC bénéficiaires sont le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la RCA, la RDC, le Rwanda et le Tchad.

C.2 Evaluation - pilotage stratégique - opérationnalisation des outils

Plan de convergence : du cadrage stratégique à la déclinaison opérationnelle

La COMIFAC est dotée d'un Plan de convergence sous-régional dont la mise en œuvre nécessite un cadrage opérationnel devant faire intervenir les organisations sous régionales, les partenaires techniques et financiers, les pays membres, etc. Ce processus multi-acteurs aboutit à l'élaboration du Plan d'Opérations du Plan de Convergence (POPC), qui définit pour une période donnée les activités et les moyens financiers nécessaires pour l'atteinte des objectifs stratégiques.

Le POPC élaboré en mars 2021 avec l'appui du projet GIZ « Appui régional à la COMIFAC » couvre donc la période de 2021-2025 et vise à rendre plus efficace et efficiente les interventions dans le domaine de la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers. Il s'agit pour la plupart des activités de facilitation et /ou de renforcement de capacité comme les études, les ateliers et les réunions, des interventions de terrain, des activités de plaidoyer et de lobbying pour pousser à l'action, des activités de planification, programmation, budgétisation et mise en œuvre des actions par les Etats.

Le POPC est au centre des planifications biennuelles ou annuelles des pays de la sous-région de l'Afrique centrale, du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et de ses autres organes rattachés en veillant à l'implication aussi bien du secteur privé, de la société civile que des populations locales. Le POPC est considéré comme un document de cadrage qui servira à l'alignement des interventions des partenaires au développement. Le but visé ici est d'assurer la synergie et la cohérence des actions et des appuis de tous les acteurs en faveur de la gestion durable des ressources forestières et de la biodiversité dans le Bassin du Congo. L'un des cadres programmatiques pour lequel cette synergie est impérative est le plan d'action stratégique de la Commission environnement, ressources naturelles, agriculture et du développement rural de la CEEAC.

Dans l'optique d'assurer l'ancrage du POPC avec les cadres programmatiques des pays de l'espace COMIFAC, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a conduit depuis septembre 2021, les processus nationaux de déclinaison des POPC dans les pays membres de l'institution. Les premiers pays bénéficiaires de l'accompagnement en 2021 sont le Cameroun et la RCA à travers

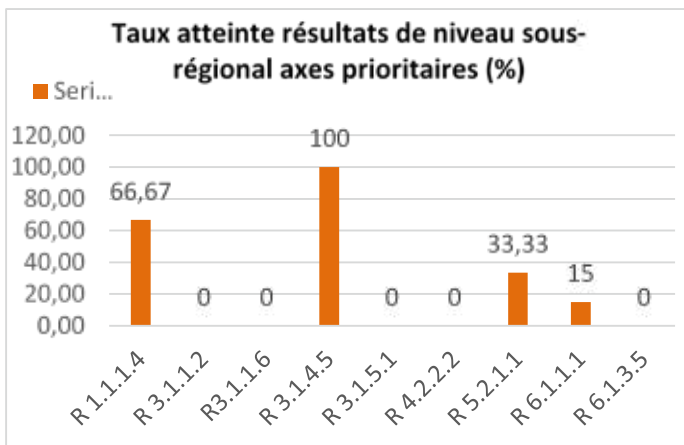
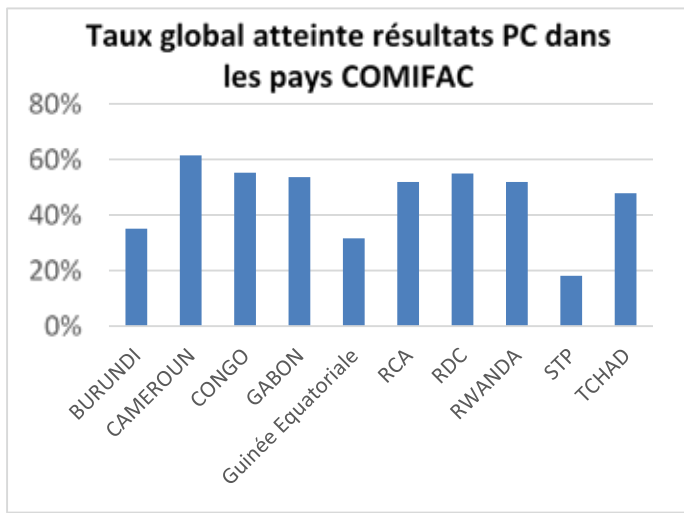
des missions menées respectivement du 6 au 8 septembre 2021 et du 10 au 18 octobre 2021.

Manuel d'exécution : Outil de pilotage stratégique
En 2021, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a commandité une mission pour l'élaboration de son manuel d'exécution et de procédures avec l'appui du Service Forestier des Etats Unis d'Amérique (USFS). Un Cabinet a été recruté à cet effet pour mener la mission. C'est pour examiner le projet du manuel que le 11ème Atelier de concertation des CNC tenu à Douala du 8 au 14 juillet 2021 a permis entre autres d'examiner le Manuel et qui a été validé par les participants. Il présente les organes de gouvernance de la COMIFAC de même que la cartographie de ses macro-processus opérationnels dans les domaines budgétaire, programmatique, institutionnel, consultatif, partenarial. Aussi, fournit-il les procédures des différents cadres programmatiques que sont le Plan de convergence, le POPC, les plans d'actions biennaux et triennaux de même que les plans de travail annuels.

La COMIFAC vient de se doter à travers ce manuel, d'un outil stratégique pour le pilotage de ses activités. Il viendra combler les lacunes liées à l'absence de cadrage des initiatives des partenaires, leur arrimage avec les procédures de la COMIFAC ainsi que l'absence des conditions d'exécution des appuis au profit de la COMIFAC. Ledit manuel complète le celui de procédures administratives, comptables et financières de l'institution.

Evaluation à mi-parcours du Plan de convergence

La COMIFAC a honoré à ses engagements visant à conduire jusqu'à terme comme par le passé, le processus d'évaluation à mi-parcours de son Plan de convergence de 2015 à 2020. Cette évaluation externe avait pour objectif de faire le point sur les réalisations effectuées, les résultats obtenus et le niveau de performance d'une part et de formuler les orientations, recommandations et perspectives utiles pour la mise en œuvre dudit plan pour la prochaine phase quinquennale (2021-2025) d'autre part. L'équipe de Consultants recrutée pour la circonstance avec l'appui du Projet GIZ « Appui régional à la COMIFAC » a poursuivi sa mission en 2021 sous la coordination du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Les conclusions qui en ont découlé ont été examinées et validées au cours de l'atelier sous-régional de réflexion sur le processus de collecte de données de la COMIFAC tenu à Douala du 29 novembre au 3 décembre 2021 à Douala. Celles-ci font état de ce que le niveau de mise en œuvre du PC varie d'un pays à l'autre d'une part et que le taux de mise en œuvre diffère d'un axe à l'autre, d'autre part. Elles révèlent aussi des avancées dans certains pays en termes de résultats obtenus ainsi qu'au niveau sous-régional tel qu'il ressort dans les graphiques suivants :



Encadré

Difficultés et contraintes liées à la mise en œuvre du Plan de convergence

En dépit des avancées satisfaisantes dans la mise en œuvre du PC, plusieurs difficultés d'ordre structurel et conjoncturel ont négativement influencé sa mise en œuvre. De même, plusieurs contraintes ont impacté l'atteinte satisfaisante des résultats.

Difficultés d'ordre structurel

- La faible autorité de la CNC du fait de son positionnement institutionnel au sein du ministère en charge des forêts où elle n'est pas incluse dans l'organigramme ;

- Le versement irrégulier et les arriérés de cotisations des pays membres pour le financement de la COMIFAC ;

- La faiblesse des capacités techniques, organisationnelles et financières des CNC ;

- La faiblesse en quantité du personnel technique au sein du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

Difficultés d'ordre conjoncturel

- Le déficit de vulgarisation du PC dans les pays membres a occasionné une faible connaissance et appropriation du PC dans les pays ;

- La crise de la pandémie du Covid-19 en 2020 a réduit les capacités de financement et d'exécution de projets et initiatives dans les pays et dans la sous-région ;

- L'insuffisance des synergies d'actions entre l'administration, les OSC et le secteur privé dans les pays n'a pas favorisé une appropriation suffisante du PC ;

- L'absence d'un cadre de concertation permanente entre le SE COMIFAC et les partenaires sous-régionaux pour le suivi de la mise en œuvre du PC.

Contraintes ayant entravées la mise en œuvre du Plan de convergence

- l'absence d'une stratégie sous-régionale de mobilisation des financements pour appuyer la mise en œuvre du PC ;

- l'absence d'un mécanisme de financement durable du PC pour octroyer des financements aux pays et organismes sous-régionaux ;

- l'absence du plan d'opérations du PC au niveau sous-régional pour planifier au plan opérationnel les actions de mise en œuvre du PC ;

- l'absence d'un cadre de coordination interministérielle sur les questions forestières et environnementales dans les pays ;

- l'absence d'un cadre de cohérence pour l'internalisation des priorités du Plan de convergence dans les stratégies et plans d'actions au niveau national.

S'agissant des financements alloués à la mise en œuvre du Plan de convergence, le montant global du financement externe affecté est estimé à 594,1 milliards FCFA, soit 905,6 millions euros, comprenant la part du financement des bailleurs multilatéraux de 282 milliards F.CFA, soit 47,5% du total de financement et la part du financement de bailleurs bilatéraux de 312,1 milliards F.CFA, soit 52,5% total financement. Quant au niveau de performance de la mise en œuvre du Plan de convergence, le tableau ci-après présente le bilan pour les 5 dernières années :

Critère		Niveau performance
Pertinence	Organisations SR	Satisfaisant
	10 pays membres	Satisfaisant
Effectivité	Organisations SR	Insatisfaisant
	CMR, CGO, GAB, RCA, RDC, RWA, TCH	Modérément satisfaisant
	BUR, GE	Insatisfaisant
	STP	Très insatisfaisant
Efficacité	Organisations SR	Insatisfaisant
	CMR, CGO, GAB, RCA, RDC, RWA, TCH	Modérément satisfaisant
	BUR, GE	Insatisfaisant
	STP	Très insatisfaisant
Durabilité	Organisations SR	Moyenne
	CMR, CGO, GAB, RDC, RWA	Moyenne
	BUR, GE, RCA, STP, TCH	Faible
Impact/Effet	10 pays membres	Insatisfaisant



Contributions des groupes de travail thématiques aux missions de la COMIFAC

Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a recouru aux groupes et sous-groupes de travail thématiques qui lui sert d'outils stratégiques et d'appui conseil dans le suivi de la mise en œuvre des conventions internationales sur l'environnement (CC, CBD, CLD, CITES, etc.) et autres instruments internationaux (FNUF). Conformément à leur lettre de mission, ces groupes de travail tiennent des réunions périodiques qui débouchent notamment sur : (i) l'élaboration des positions communes sous-régionales en prélude aux conférences internationales ; (ii) le suivi des initiatives mondiales (Accord de Paris sur le Climat, Protocole de Nagoya sur l'APA, Plan Stratégique des Nations Unies sur les Forêts, stratégie décennale biodiversité, etc.), (iii) la validation des études et stratégies; (iv) le décryptage des décisions prises lors des rencontres internationales ; (v) l'élaboration de leur feuille de route ainsi que le suivi de leur mise en œuvre ; etc. En 2021, ces groupes et sous-groupes de travail ont notamment mené les réalisations suivantes :

- Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC), sa 31^{ème} réunion de ce Groupe s'est tenu à Douala du 9 au 13 Mars 2021 au terme de laquelle la feuille de route 2021 du GTBAC a été élaborée et validée. Les participants ont par ailleurs recommandé à la COMIFAC entre autres : (i) d'élaborer une note conceptuelle relative à l'accompagnement des pays dans leur participation au processus d'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 ; (ii) de solliciter l'accompagnement des partenaires financiers dans la définition des prochains projets sous régionaux sur APA et Biosécurité ; (iii) de capitaliser les opportunités d'appui du projet ECOFAC 6 à la CEEAC et les pays d'Afrique Centrale dans le suivi des Accords internationaux à l'instar des trois Conventions de Rio (Diversité Biologique, Changement Climatique et Désertification), à travers la diplomatie verte et (iv) d'élaborer une note politique sur les allocations du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) destinées à la biodiversité à soumettre au Conseil des Ministres de la COMIFAC.

- Groupe de Travail Changement Climatique de la COMIFAC (GTCCC), un Atelier sous-régional de ce groupe sur le suivi de la révision des CDN des pays d'Afrique centrale et la validation des Projets Régionaux

s'est tenu à Douala, du 09 au 13 MARS 2021. A l'issue de l'atelier, les participants ont : (i) adopté le programme de travail de l'initiative sur l'Approche collaborative MNV des pays du Bassin du Congo (« COMIFAC Hub ») financé par ICAT et décidé du rôle du GTCCC en qualité de Comité de pilotage de cette initiative ; (ii) adopté le plan de travail du projet Readiness Régional de création d'un pipeline des projets, en vue de la création d'un fonds catalytique REDD+, approuvé par le Fonds Vert pour le Climat ; (iii) actualisé et adopté la nouvelle feuille de route du GTCCC ; (iv) adopté la stratégie de participation de la sous-région aux échéances futures ainsi que les thèmes d'intérêt pour la sous-région en prélude au SBI et au SBSTA CCNUCC ; (v) décidé de la mise en place d'une coordination en ligne, sous l'égide du Cameroun en sa qualité de Président du GTCCC, pour le suivi mensuel de la révision des CDN et l'échange d'expériences entre les pays, avec l'appui technique du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

- Groupe de Travail Gouvernance Forestière de la COMIFAC (GTGF), son atelier s'est tenu à Brazzaville, du 09 au 12 juillet 2021. Au terme de l'atelier, les participants ont : (i) validé la feuille de route sur le renforcement des capacités en matière de reporting national et de la synthèse régionale pour le suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les Forêts ; (ii) élaboré et adopté une stratégie de riposte des pays de la COMIFAC au boycott des bois tropicaux d'Afrique centrale ; (iii) élaboré une feuille de route relative à l'accompagnement des pays sur la prise de mesures en vue de l'implémentation de la décision d'interdiction de l'exportation du bois pendant la période transitoire en concertation avec la CEMAC et la CEEAC ; (iv) ont validé la lettre de mission révisée et la feuille de route révisée du GTGF avec amendements.

Les Coordinations Nationales COMIFAC : démembrements du Secrétariat Exécutif dans la mise en œuvre des missions communes

Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC s'appuie sur ses démembrements nationaux que sont les Coordinations Nationales COMIFAC (CNC) dans l'accomplissement des missions communes qui sont entre autres la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Plan de Convergence (PC). Chaque année, elles tiennent des rencontres pour échanger sur les questions stratégiques concernant la vie de l'institution. En 2021, les CNC ont été au centre des événements suivants organisés par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ;

- le 11^{ème} Atelier de concertation des Coordinations Nationales COMIFAC sur le processus de collecte des données, de réflexion sur l'approche « Tropical Timber Trade (TTT) Facility » et de validation du Plan d'affaires de la COMIFAC tenu à Douala du 8 au 14 juillet 2021 ;

- l'atelier sous-régional de réflexion sur le processus de collecte de données de la COMIFAC, tenu à Douala, du 29 novembre - 03 décembre 2021 ;

- L'Atelier sous-régional de validation du Plan d'opérations 2021-2025 du Plan de convergence et de restitution des premières conclusions de l'évaluation à mi-parcours dudit Plan Douala, tenu à Douala du 1er au 4 mars 2021.

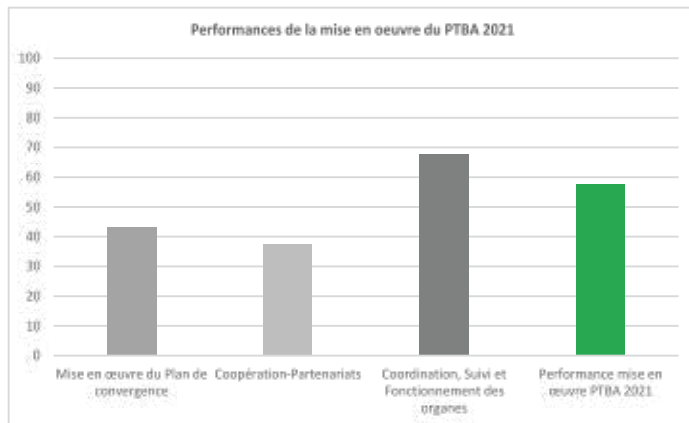
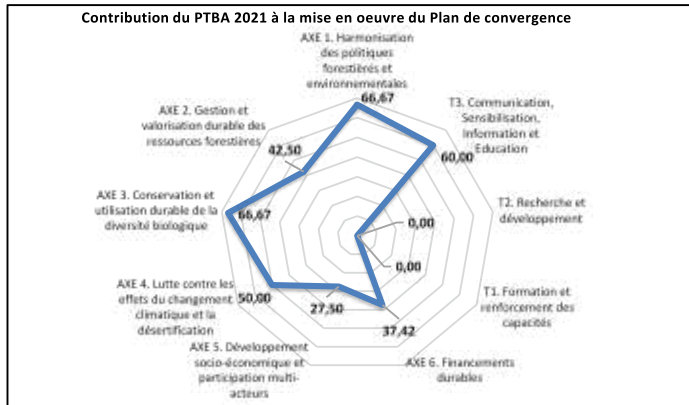
Prise en compte du Genre dans la mise en œuvre du Plan de convergence

La COMIFAC dispose d'une stratégie sous-régionale dans la prise en compte du genre dans la gestion durable des écosystèmes forestiers de ses pays membres. Dans le cadre de sa mise en œuvre, quelques actions ont été menées en 2021 de même qu'ont été initiés quelques outils. Il s'agit entre prise, la prise en compte de l'égalité hommes – femmes ainsi que du genre sensible dans le processus d'élaboration du POPC, la pris en compte du genre dans le montage des projets en cours de conception, l'élaboration d'un projet de note de service pour la mise en place d'un Comité Genre de la COMIFAC et l'élaboration d'un projet de guide pour l'élaboration de la situation de référence de la COMIFAC.



C.3 Bilan des réalisations de la mise en œuvre du PTBA 2021 et contribution aux axes du Plan de convergence

Les principales réalisations présentées dans le présent rapport témoignent des performances des actions menées en 2021 par le Secrétariat Exécutif, conformément à son PTAB 2021. Les illustrations ci-après présentent les niveaux de performance tant au niveau des axes du Plan de convergence que dans la mise en œuvre du PTAB 2021.



4. Administration de la COMIFAC

4.1 Ressources humaines

Situation du personnel en 2021

L'organigramme de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) adopté par le Conseil des Ministres est constitué du personnel décliné comme suit :

- Catégorie statutaire (03) : Secrétaire Exécutif, Secrétaire Exécutif Adjoint et Coordonnateur Technique et Directeur Administratif et Financier. Cette catégorie est entièrement pourvue.

- Catégorie technique (07) : Chargé de programme, Assistants Techniques (2), Juriste-Fiscaliste, Comptable et le Chargé de Communication-Docummentariste. Pour cette catégorie, les contrats ont été arrêtés en avril 2021 pour tous les consultants et repris pour l'Expert Suivi/Evaluation et l'Experte Communi-

cation en juillet 2021. Les autres postes ne sont pas pourvus.

- Catégorie d'appui (12) : Assistante de Direction, Secrétaire/Réceptionniste, Planton, Chauffeurs (4), Gardiens (4) et Agent d'entretien. Les effectifs pour cette catégorie du personnel sont au complet.

Il ressort des trois catégories ci-dessus présentées que la situation du staff du Secrétariat Exécutif demeure préoccupante du fait que ce staff dont la majorité pour la catégorie technique est arrivé en fin de contrat, est très insuffisant pour remplir les missions de l'institution et subvenir aux nombreuses sollicitations. Le CM devrait définir une politique pragmatique afin de compléter son organigramme.

Gap du personnel par rapport à l'organigramme Exécutif

Il ressort des portes occupées de l'organigramme du Secrétariat Exécutif que la catégorie technique est la plus dépourvue en personnel. En dépit des appuis apportés par les partenaires, il n'en demeure pas moins de s'inquiéter sérieusement des difficultés réelles et récurrentes liées à l'insuffisance des ressources financières, matérielles et humaines que traverse la COMIFAC. Ces difficultés prennent de l'ampleur et si rien n'est fait en urgence, la COMIFAC continuera de fonctionner dans un contexte d'incertitude avec une forte probabilité qu'elle entre en complète paralysie.

4.2 Immobilisations

Les immobilisations de la COMIFAC sont constituées des immobilisations incorporelles, matérielles, des installations et agencements ainsi que d'autres biens meubles. Au cours de l'année, les acquisitions sont d'une valeur de 5 830 000 fcfa représentant deux tables bureau, deux armoires métalliques, une imprimante, deux laptops Gaming, deux disques dur externe pour les experts du projet CCR et la caution de la résidence du nouveau Secrétaire Exécutif. Il est important de noter que l'immeuble abritant le siège de l'institution a été détruit sans préavis. Il a eu au cours de cette démolition, la perte de nombreuses immobilisations qui rende difficile la reconstitution des inventaires. Il est donc prudent d'inviter un Expert afin d'évaluer le matériel que l'institution a reçu de certains partenaires sans coût.

Libellés	Montants 2021 (FCFA)
Logiciels	7 148 000
Bâtiments et installations	2 057 100
Mobiliers de bureau	8 506 000
Matériels informatiques	67 050 500
Matériels bureautique	3 352 454
Mobilier de bureau	16 560 050
Mat & Mob. Logements statutaire	400 000
Matériel roulant	16 000 000
Dépôts et Cautionnements	1 877 097
TOTAL	122 951 201

5. Nos finances en 2021

5.1 Des contributions des Etats et de la CEEAC (Ressources 1)

Le tableau ci-après présente le niveau des contributions des Etats et de la CEEAC au budget de la COMIFAC.

Contributions des Etats et subvention de la CEEAC du 1.01.2021 au 31.12.2021		Pays	Arriérés des contributions au 31.12.20 (FCFA)	Contributions égalitaires payées en 2021 (FCFA)	Autres contributions ou dons en nature (FCFA)	Total 2021 (FCFA)	Arriérés (impayés) au 31.12.2021 (FCFA)	Commentaires
	1	Burundi	376 266 899	-	-	-	421 266 899	
	2	Cameroun*	0	45 000 000	0	45 000 000	0	Seul pays à jour de ses contributions.
	3	Congo	270 212 833	-	-	-	315 212 833	
	4	Gabon	272 090 546	-	-	-	317 090 546	
	5	Guinée Equatoriale	255 700 000	-	-	-	300 700 000	
	6	RCA	257 734 503	30 000 000	-	30 000 000	272 734 503	
	7	RDC	435 560 711	-	-	-	480 560 711	
	8	Rwanda	110 979 223	-	-	-	155 979 223	
	9	Sao Tome et Principe	562 700 000	-	-	-	607 700 000	Aucune contribution payée depuis la signature du traité
10	Tchad	333 500 000	-	-	-	378 500 000		
	Total Contributions pays	2 874 744 715	75 000 000	-	75 000 000	3 249 744 715		
	Subventions CEEAC			-	-	0	Aucune contribution reçue de la CEEAC en 2021	
	Totaux		75 000 000		75 000 000			

5.2 Des contributions des partenaires (Ressources 2)

Les contributions des partenaires au budget de la COMIFAC, dont les appuis financiers transitent par les comptes de la COMIFAC sont mentionnés dans ce tableau.

Appuis financiers des partenaires* du 1.01.2021 au 31.12.2021	Partenaires *	Montant 2021 (FCFA)	Domaines d'appui
	BIOPAMA2/CCR	92 164 845	Mise en œuvre projet BIOPAMA CCR, phase II
	KFW/PPECF	13 500 000	Financement mission Paris Fonctionnement COMIFAC
	PNUE	3 008 078	Mise en œuvre projet PNUE
		0	
	Total ressources 2 (Fcf)	108 672 923	

NB : De moins en moins, le Secrétariat Exécutif reçoit des financements pour la mise en œuvre des projets. Les partenaires assurent eux même la mise en œuvre de leur projet où exige l'ouverture des bases comptables pour ces projets. L'institution est à la recherche d'un financement pour la consolidation de toutes ces bases.

5.3 Des frais de gestion des projets (Ressources 3)

Les frais de gestion correspondent à la rémunération due par la COMIFAC qui gère un projet à la place du bailleur. ils dépassent rarement 7 % du montant sous gestion par projet. Les frais de gestion sont calculés sur une année, mais ils peuvent être prélevés tous les mois.

FINANCEMENTS	MONTANT
Projet BIOPAMA CCR, phase 1	21 800 000
Projet REPALEAC/IDA	3 986 853
Projet BIOPAMA CCR, phase II	7 375 402
Projet FVC	16 000 000
Projet GIZ : Contrat financement	2 894 338
Location stand COP26 Glasgow	2 233 978
Projet BIOPAMA UICN	19 257 337
TOTAL	75 547 908

5.4 De l'état des ressources et des emplois au titre de l'exercice 2021

Désignation	Montants réalisés			
	Notes	31/12/2020	Mouvements de la période	Solde au 31/12/21
RESSOURCES				
Dotation des Etats	Note 1	3 723 864 928	75 000 000	3 648 864 928
Dotation CEEAC	Note 1	0		320 150 000
Dotation des Partenaires	Note 2	3 098 083 953	108 672 923	2 989 411 030
Frais administratifs Projet		285 310 979	73 547 908	211 763 071
Autres ressources		49 735 818	0	49 735 818
Provisions pour risques		15 439 970	0	15 439 970
Intérêts créditeurs sur comptes				
Sous-total : Fonds propres		7 172 435 648	257 220 831	7 235 364 817
Trésorerie - Passif				
Différence de change			0	
Dettes diverses	Note 3	374 680 874	163 352 663	211 328 211
Contributions dues		3 249 744 715	375 000 000	2 874 744 715
TOTAL DES RESSOURCES		10 796 861 237	795 573 494	10 321 437 743
EMPLOIS				
Équipements, Matériels et Mobiliers + Immob. Financières	Note 4	122 951 201	5 830 000	117 121 201
Salaires et émoluments personnel	Note 5	2 418 150 505	217 812 687	2 200 337 818
Honoraires consultants		1 376 023 683	142 231 606	1 233 792 077
Ateliers, Formation et Séminaires		676 653 886	64 467 097	612 186 789
Autres charges récurrentes		2 890 564 988	154 388 021	2 736 176 967
Sous-total : Investissements		7 484 344 263	584 729 411	6 899 614 852
Débiteurs divers	Note 6	31 101 439	23 245 577	7 855 862
Contributions dues		3 249 744 715	375 000 000	2 874 744 715
Disponibilités	Note 7	31 670 820	-187 401 494	219 072 314
Avance de fonds à justifier			0	
TOTAL DES EMPLOIS		10 796 861 237	795 573 494	10 001 287 743

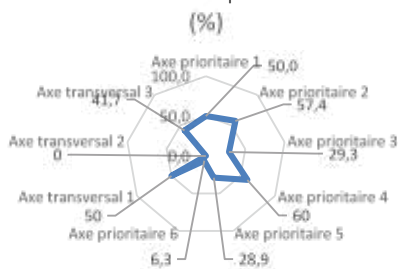
NB : Les données 2021 ne sont pas encore auditées

Annexes

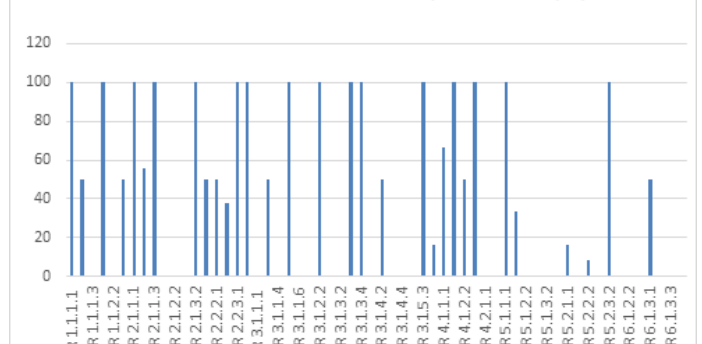
Performances Pays dans la mise en œuvre à mi-parcours du Plan de convergence par axe d'intervention

1. Burundi

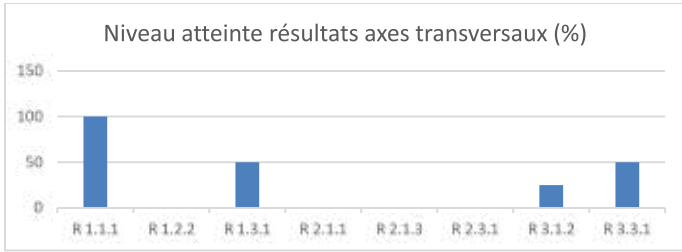
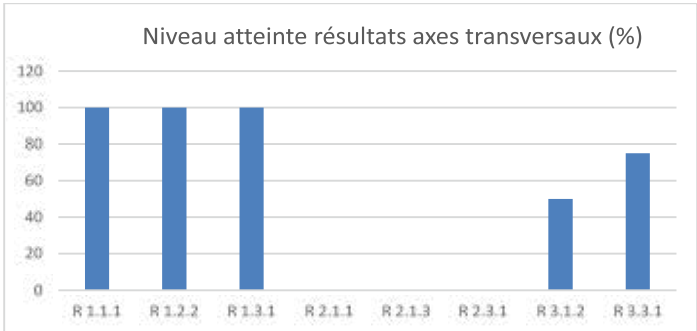
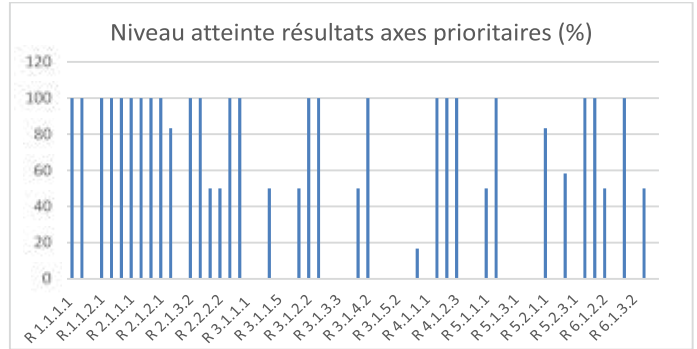
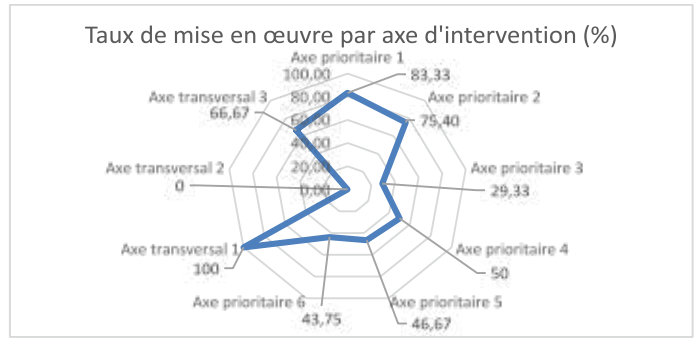
Niveau de mise en œuvre par axe d'intervention



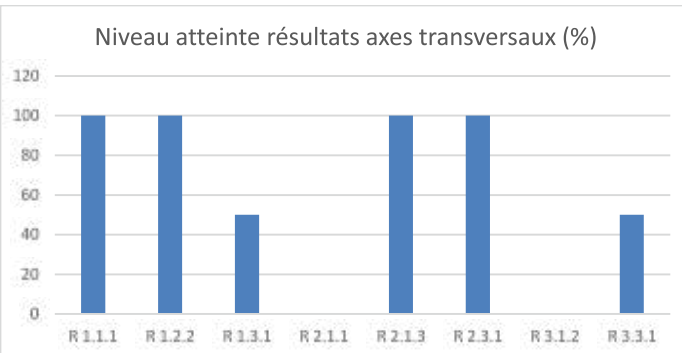
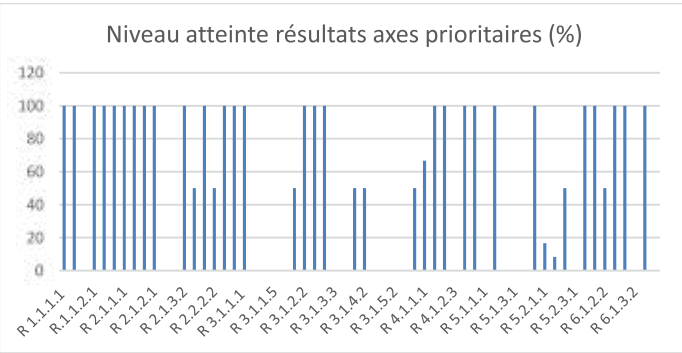
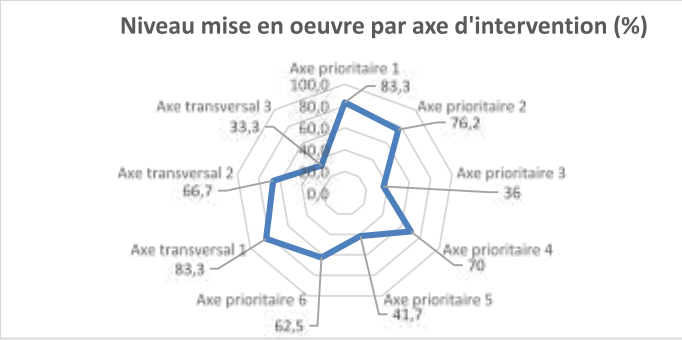
Niveau atteinte résultats axes prioritaires (%)



3. Congo

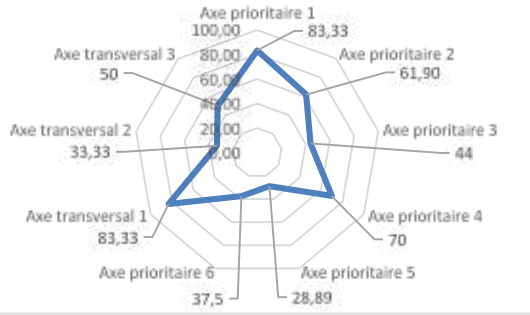


2. Cameroun

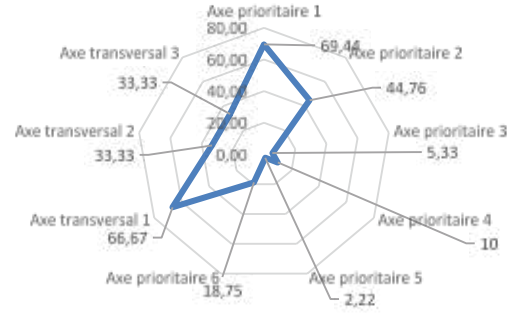


5. Guinée Equatoriale

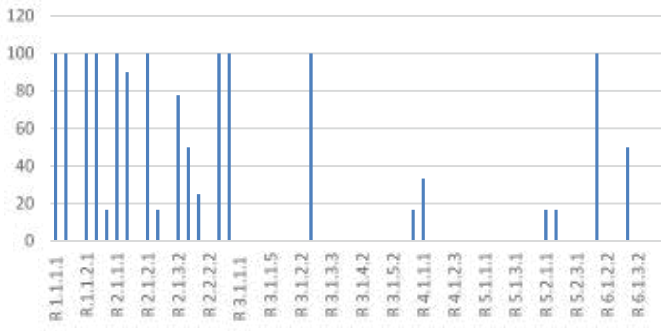
Taux de mise en œuvre par axe d'intervention (%)



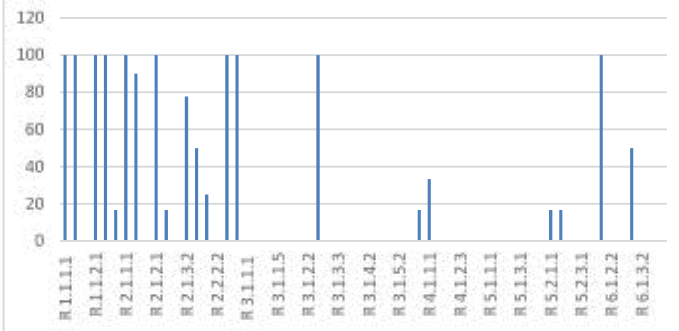
Taux de mise en œuvre par axe d'intervention (%)



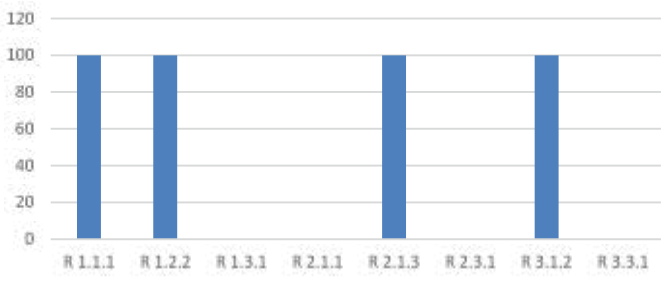
Niveau atteinte résultats axes prioritaires (%)



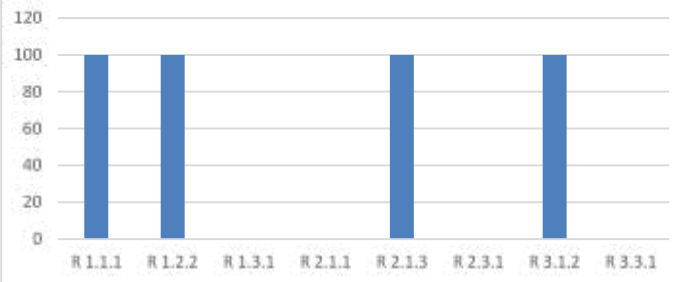
Niveau atteinte résultats axes prioritaires (%)



Niveau atteinte résultats axes transversaux (%)

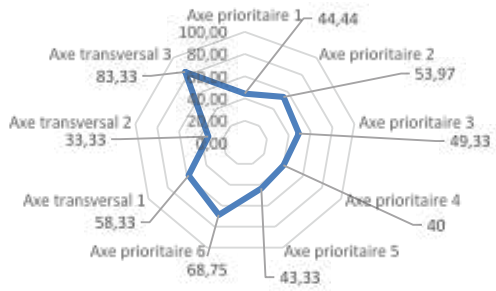


Niveau atteinte résultats axes transversaux (%)

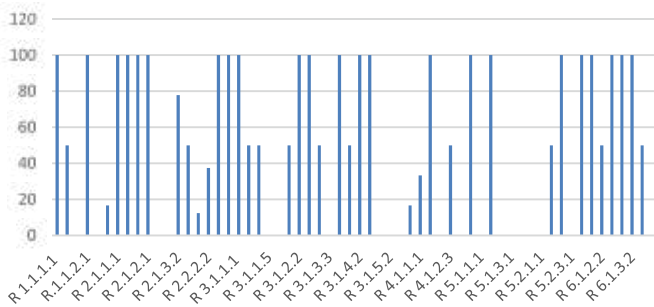


6. République Centrafricaine

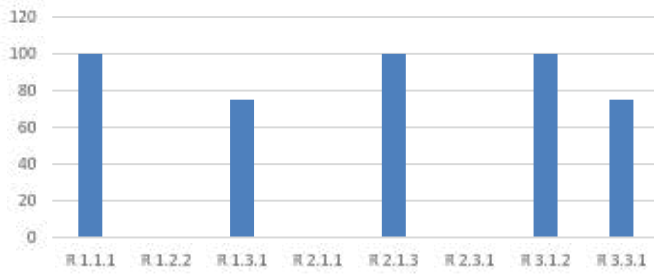
Taux de mise en œuvre par axe d'intervention (%)



Niveau atteinte résultats axes prioritaires (%)

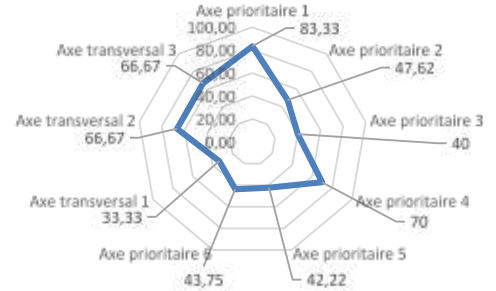


Niveau atteinte résultats axes transversaux (%)

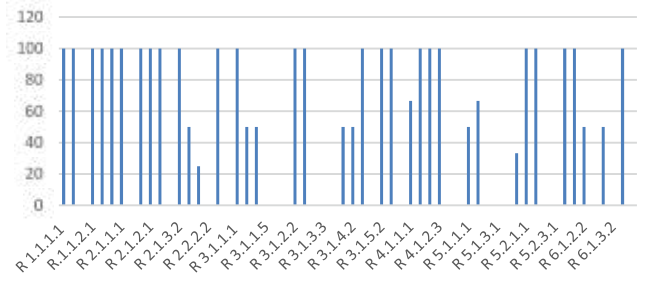


7. République Démocratique du Congo

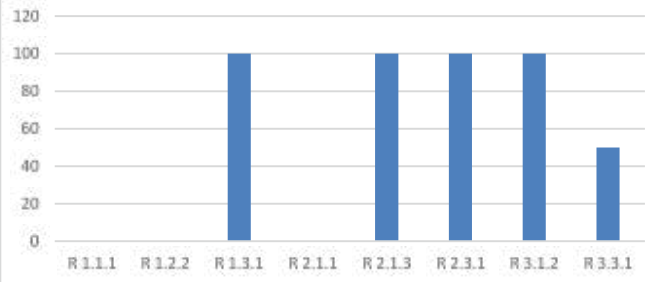
Taux de mise en œuvre par axe d'intervention (%)



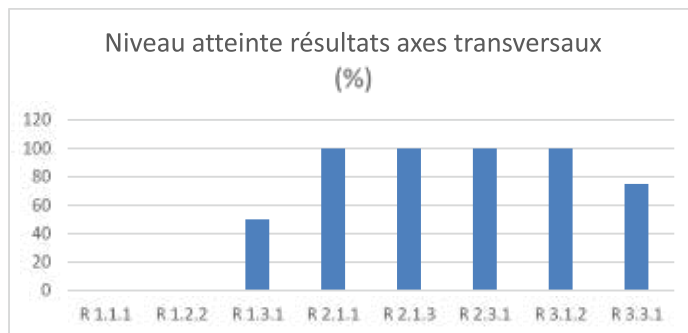
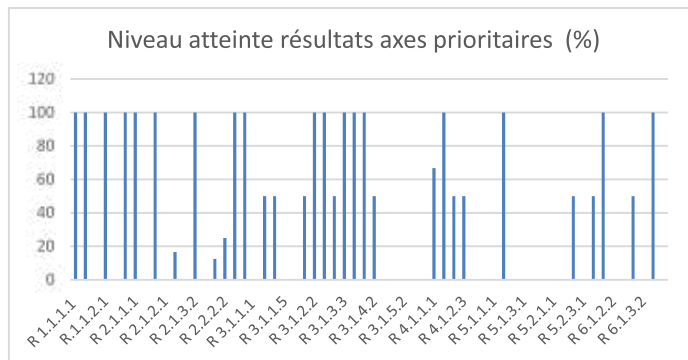
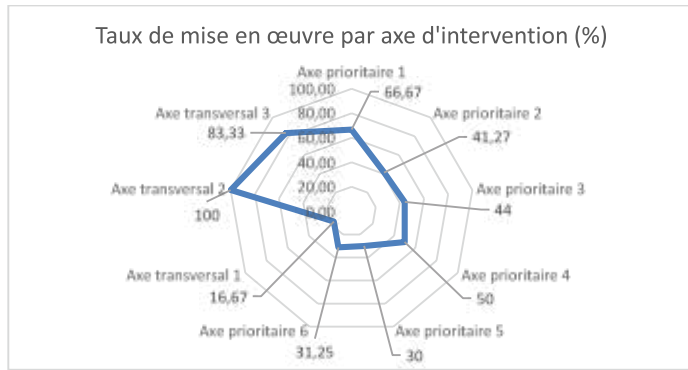
Niveau atteinte résultats axes prioritaires (%)



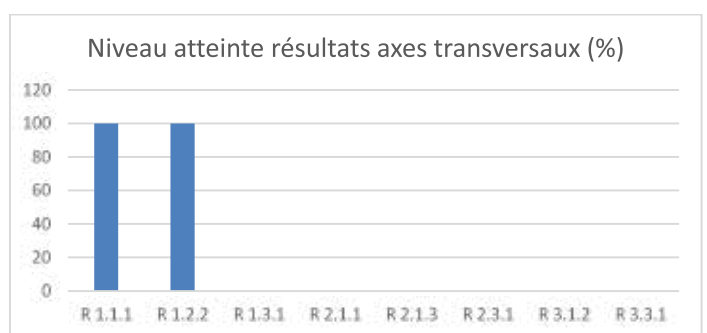
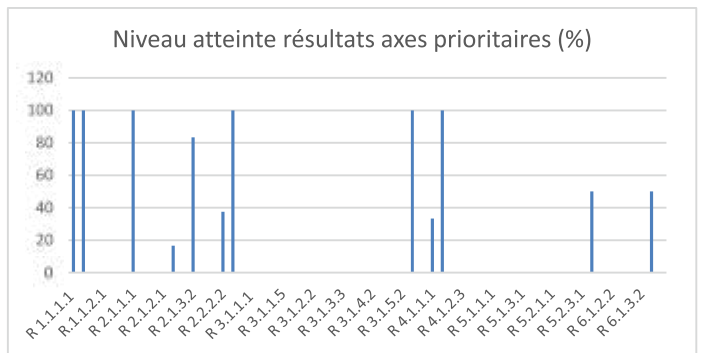
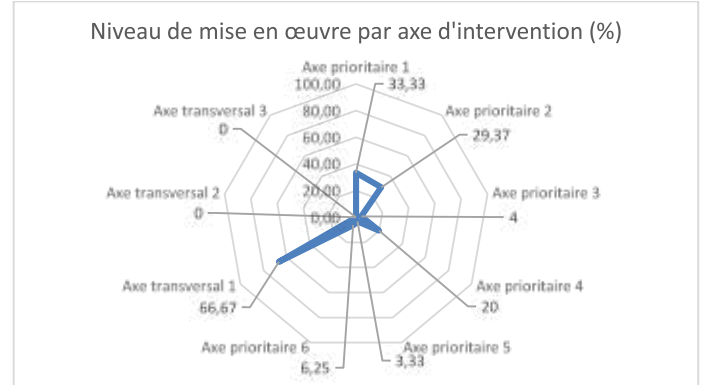
Niveau atteinte résultats axes transversaux (%)



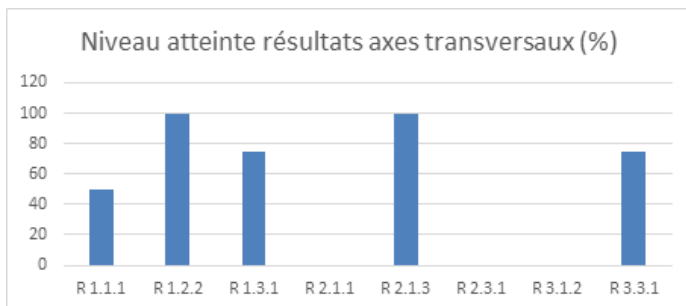
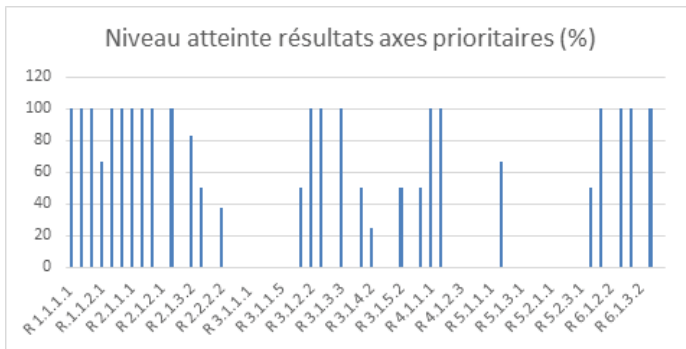
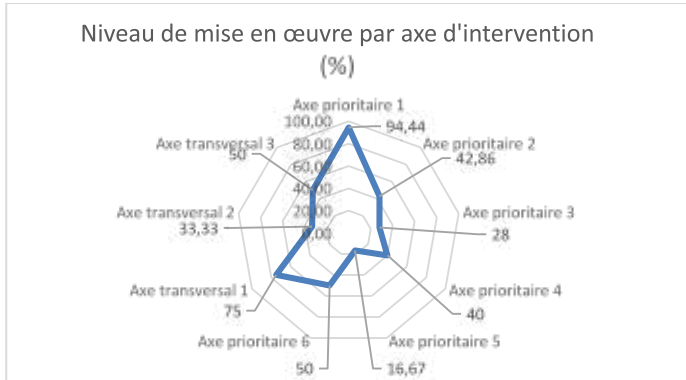
8. Rwanda



9. Sao Tomé et Principe



10. Tchad



Résultats attendus des axes du Plan de convergence

Axe prioritaire d'intervention 1. Harmonisation des politiques forestières et environnementales
Résultats attendus

1.1.1.1 Les Conventions et Accords régionaux et internationaux sur les forêts et l'environnement sont signés et/ou ratifiés par tous les pays de l'Afrique centrale.

1.1.1.2 Les dispositions et principes issus des Conventions et Accords Internationaux et Régionaux sont intégrés dans les politiques, stratégies et plans d'action nationaux.

1.1.1.3 Les parties prenantes (gouvernements, parlements, collectivités locales, organisations de la société civile, opérateurs économiques, organisations nationales gouvernementales et non gouvernementales)

s'approprient les politiques et les stratégies nationales du secteur forêts- et environnement dans tous les pays d'Afrique centrale.

1.1.1.4 Les pays élaborent et défendent des positions communes et concertées tout en prenant en compte les préoccupations liées au genre et des droits des peuples autochtones lors des négociations relatives aux Conventions internationales.

1.1.2.1 Les politiques et lois nationales intégrant les évolutions rapides dans le secteur forêts- environnement sont révisées de manière concertée dans tous les pays d'Afrique centrale

1.1.2.2 Les programmes et projets nationaux intégrant les orientations du Plan de convergence et Accords internationaux et régionaux sont développés et mis en œuvre

1.1.3.1 Les politiques et stratégies forestières et environnementales nationales sont mises en œuvre suivant des un processus inclusif et participatif et la concertation multisectorielle à tous les niveaux

Axe prioritaire d'intervention 2. Gestion et valorisation durable des ressources forestières

Résultats attendus

2.1.1.1 Le zonage des espaces forestiers est intégré dans les plans nationaux d'affectation des terres

2.1.1.2 Les domaines forestiers sont sécurisés

2.1.1.3 Les droits fonciers des populations locales et autochtones sont pris en compte dans les planifications et les législations forestières

2.1.2.1 Les inventaires des ressources forestières (bois d'œuvre, PFNL, stock de carbone, etc.) et fauniques sont réalisés

2.1.2.2 Des observatoires nationaux et régional sont mis en place et opérationnels

2.1.3.1 Les domaines forestiers permanents et tous les autres types de forêts sont mis sous aménagement

2.1.3.2 Les règles et les normes de gestion durable sont élaborées de manière concertée et mises en œuvre

2.2.1.1 Les valeurs économiques des ressources forestières et environnementales sont connues et comptabilisées dans les statistiques nationales et régionales sur le PIB

2.2.2.1 Les stratégies nationales d'industrialisation pour la transformation plus poussée des produits forestiers sont élaborées et mises en œuvre.

1.1.1.1 Les filières PFNL et filières artisanales contribuent au développement des économies nationales et locales

1.1.2.1 Les systèmes de légalité et traçabilité des produits forestiers sont mis en place et opérationnels

1.1.2.2 Les mécanismes d'incitation à la certification forestière sont développés et mise en œuvre

Axe prioritaire

3. Conservation et utilisation durable de la diversité biologique

Résultats attendus

2.1.1.1 Le nombre et les superficies d'aires protégées (AP) nationales ont augmenté.

2.1.1.2 Le nombre des aires protégées transfrontalières (APT) a augmenté.

2.1.1.3 Les plans de gestion des AP et APT sont élaborés et/ou actualisés et mis en œuvre conformément au standard sous-régional.

2.1.1.4 Les moyens humains, matériels et techniques pour la gestion des AP et APT ont augmenté et/ou renforcés.

2.1.1.5 Les écosystèmes aquatiques et marins, les espèces menacées et les ressources en eau douce bénéficient d'un statut et d'un programme de suivi et de protection.

2.1.1.6 Une stratégie sous régionale de gestion et valorisation des aires protégées est adoptée et mise en œuvre.

2.1.2.1 Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles sur la biodiversité sont protégées et valorisées.

2.1.2.2 Des systèmes efficaces et statistiquement fiables de suivi-écologique (bio monitoring) sont mis en place et opérationnels.

2.1.3.1 Des mesures appropriées pour l'exploitation et la consommation durables des ressources de la faune sont prises et appliquées suivant une approche participative.

2.1.3.2 La contribution de la filière faune au développement socio-économique est améliorée

2.1.3.3 Les capacités techniques, institutionnelles et infrastructurelles de la filière écotourisme sont renforcées.

2.1.3.4 La contribution économique de l'écotourisme s'est accrue.

2.1.4.1 Les systèmes nationaux et transfrontaliers de surveillance sont mis en place et opérationnels.

2.1.4.2 Des stratégies nationales et sous-régionale de lutte anti-braconnage (LAB) sont élaborées et/ou actualisées et mises en œuvre.

2.1.4.3 Les capacités opérationnelles des brigades de LAB sont renforcées.

2.1.4.4 Les quantités de produits d'espèces fauniques phares et/ou menacées d'extinction exportées frauduleusement sont sensiblement réduites.

2.1.4.5 Un processus de plaidoyer est mis en place pour la lutte contre le trafic illicite de l'ivoire et la criminalité faunique au niveau sous-régional et international.

2.1.5.1 Les principes, critères et indicateurs de la labellisation de la gestion durable et de la valorisation des aires protégées sont développés.

2.1.5.2 Les mécanismes d'incitation à la labellisation de la gestion et de la valorisation des aires protégées sont développés et mis en œuvre.

2.1.5.3 L'évaluation périodique de l'efficacité de gestion des AP est effectuée régulièrement.

2.2.1.1 Les stratégies nationales APA sont élaborées conformément à la stratégie sous-régionale APA, adoptées et mises en œuvre en tenant compte des aspects genre.

Axe prioritaire 4. Lutte contre les effets du changement climatique et la désertification

Résultats attendus

3.1.1.1 La capacité des Etats à faire face aux effets néfastes des changements climatiques s'est accrue.

3.1.2.1 Les systèmes nationaux de surveillance et de suivi du couvert forestier sont mis en place et opérationnels.

3.1.2.2 Les stratégies d'atténuation (REDD+, Plan climat, NAMA) sont élaborées et mises en œuvre.

3.1.2.3 Les émissions de gaz à effet de serre issus de la déforestation et la dégradation sont maîtrisées.

3.2.1.1 Les plans d'actions nationales et sous-régionales LCD sont actualisés et mis en œuvre.

3.2.2.1 Les superficies des zones reboisées et/ou zones mises en défens ont augmenté.

3.2.2.2 Un dispositif de suivi de la déforestation et de la dégradation des terres en Afrique centrale est mis en place et est opérationnel.

Axe prioritaire 5. Développement socio-économique et participation multi-acteurs

Résultats attendus

4.1.1.1 La contribution du secteur forestier au PIB/IDH est accrue.

5.1.2.1 Les mécanismes efficaces de rétrocession de la part des revenus de l'exploitation forestière et faunique aux populations locales et autochtones sont mis en place et/ou opérationnels.

5.1.2.2 L'apport du secteur forêts-environnement dans la réalisation des infrastructures sociales et les initiatives de développement local s'est accru.

5.1.3.1 Les revenus des populations en milieu forestier ont augmenté.

5.1.3.2 Le nombre d'emplois pour les hommes, les femmes et les jeunes dans le secteur forestier a augmenté.

5.1.4.1 Les mécanismes favorisant la gestion des forêts par les communautés locales et autochtones et collectivités décentralisées sont mis places, actualisés et opérationnels.

5.2.1.1 Les réseaux sous régionaux et les cadres de concertation multi-acteurs sont opérationnels aux niveaux local, national et sous-régional.

5.2.2.1 Le processus continu de plaidoyer pour la défense des intérêts des groupes cibles³ est mis en place.

5.2.2.2 Les capacités techniques des OSC à accompagner les groupes cibles dans le développement des activités génératrices de revenus (AGRs) et dans d'autres thématiques liées à la gestion durable des forêts (changements climatiques, APA, biodiversité, PES, etc.) sont améliorées.

5.2.3.1 Les intérêts des populations vulnérables sont pris en compte dans la gestion des ressources forestières et fauniques.

5.2.3.2 La participation des populations vulnérables dans l'élaboration des politiques, des lois et des décisions relatives à la gestion forestière est accrue.

2.6. Axe prioritaire 6. Financements durables

Résultats attendus

6.1.1.1 Le mécanisme de financement sécurisé de la

COMIFAC est mis en place par tous les pays

6.1.2.1 Les fonds forestiers et environnementaux sont opérationnels

6.1.2.2 Les taxes de conversion sur les superficies forestières affectées à d'autres usages sont instaurées et appliquées

6.1.2.3 Les compensations issues de l'exploitation des ressources naturelles (mines, infrastructures, agro-industries, etc.) sont instaurées et appliquées.

6.1.3.1 Le partenariat avec le secteur privé pour le financement de la conservation est développé ;

6.1.3.2 Les accords de conversion de la dette pour le financement de la conservation sont signés et appliqués

6.1.3.3 Les fonds fiduciaires et les fonds verts sont créés et opérationnels ;

6.1.3.4 Les marchés du carbone sont développés à travers les processus REDD+ et autres mécanismes

6.1.3.5 Une stratégie pour la recherche et la mobilisation des financements internationaux est développée et mise en œuvre

Axe transversal 1 : Formation et renforcement des capacités

Résultats attendus

T1.1.1. Les institutions de formation révisent et mettent en œuvre les curricula et programmes de formation adaptés aux besoins et exigences actuelles et futures

T1.2.1. Une charte / label « qualité » des formations spécialisées définie au niveau de la sous-région avec un système de contrôle de performance est développée

T1.2.2. Un cadre de concertation entre le secteur de la formation professionnelle et les secteurs privé et public est mis en place et opérationnel

T1.3.1. Des pôles d'excellence dans diverses filières (SIG & télédétection, aménagement, certification et légalité, Agroforesterie, faune et aires protégées, transformation et valorisation du bois, changement climatique, PFNL, etc.) sont créés, renforcés et opérationnels

Axe transversal 2 : Recherche-développement

T2.1.1. Les données actualisées sur la recherche sont disponibles par pays et au niveau sous régional.

T2.1.2. La stratégie sous-régionale relative à la recherche forestière et environnementale est adoptée et mise en œuvre.

T2.1.3. Les pays d'Afrique centrale élaborent et mettent en œuvre des programmes de recherche forestière et environnementale conformément aux orientations sous-régionales

T2.2.1. Un Réseau sous régional des institutions de recherche et des chercheurs est mis en place et est opérationnel.

T2.2.2. Des partenariats sont établis entre les institutions de recherche de l'espace COMIFAC, les institutions internationales et les utilisateurs (secteur privé, société civile, diverses autorités, etc.) sur des thématiques de recherche relatives à la gestion forestière.

T2.2.3. Une base de données reliée à l'OFAC permettant le suivi des Conventions de recherche en Afrique centrale est établie et valorisée au niveau de la COMIFAC

T2.3.1 Des plateformes d'échanges entre chercheurs, administrations en charge du secteur forêt-environnement sont créées, renforcées et fonctionnelles.

Axe transversal 3 : Communication, sensibilisation, information et éducation

T3.1.1. La COMIFAC et les organisations sous-régionales disposent et mettent en œuvre leurs stratégies de communication

T3.1.2. Tous les pays d'Afrique centrale élaborent et/ou révisent et mettent en œuvre leurs stratégies de communication

T3.2.1. Des plates-formes de communication sont créées et opérationnelles au niveau national et sous-régional

T3.3.1. Des programmes de sensibilisation et d'éducation environnementale sont développés et mis en œuvre aux niveaux national et sous-régional au profit des toutes les parties prenantes.



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*